

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENTREPRENEURIAT: QUELLES ACTIONS INTERCOMMUNALES?

FOCUS SUR DES TERRITOIRES RURAUX
ET EN POLITIQUE DE LA VILLE VOLET 1/2



AOÛT 2017

2.17.013

ISBN 9 78 2 7371 2025 1



www.iau-idf.fr



IAU

INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

* ile de France

Développement économique et entrepreneuriat : quelles actions intercommunales ?

Focus sur des territoires ruraux et en politique de la ville

Volet 1/2

Août 2017

IAU île-de-France

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
<http://www.iau-idf.fr>

Directeur général : Fouad AWADA

Département Habitat et Société, Martin OMHOVERE, directeur de département

Etude réalisée par Olivier MANDON, avec la participation de Antony MARSAL

Cartographie réalisée par Stéphanie LESELLIER et Yoann FONTENEAU

N° d'ordonnancement : 2.17.013

Crédits photo de couverture : Lisa Laurence

Remerciements

Remerciements à Monsieur Alain Sénéchal, Secrétaire général, CC Bassée-Montois - Monsieur Hervé Bolard, Directeur développement économique et de l'enseignement supérieur, CA Cergy-Pontoise – Madame Amarine Nabi, Responsable du service enseignement supérieur, innovation et entrepreneuriat, CA Cergy-Pontoise – Madame Tasneem Abdul, Responsable développement économique et emploi, CC Entre Juine et Renarde – Monsieur Grégory Guimiot, Responsable de la pépinière d'entreprises et de la création d'entreprises, EPT Est Ensemble – Madame Nathalie Verdeille, Directrice du développement économique, EPT Est Ensemble – Madame Nadine Merle-Demoor, Directrice générale des services, CC Gally Mauldre – Monsieur Pascal Girod, Directeur du développement économique, EPT Grand-Orly Seine Bièvre – Monsieur Julien Aumand, Directeur du développement économique, EPT Grand Paris Grand Est – Madame Julie Saint-Pierre, Responsable du service développement économique et touristique, CC de la Brie Nangissienne – Madame Stéphanie Pariente, Chargée de développement économique, CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts – Madame Carole Descaudin, Directrice générale adjointe, CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts – Monsieur Eric Cros, Directeur général des services, CC Les Portes de l'Île-de-France – Madame Caroline Noel, Responsable du service développement économique et emploi, CA de l'Etampois Sud Essonne - Patricia Beaugeard, Responsable du développement économique, CA Marne et Gondoire Monsieur David Le Loir, Directeur de l'aménagement du territoire, CA Melun Val de Seine – Monsieur Stéphane Brédillard, Responsable du service développement local, CC Moret Seine & Loing – Madame Axelle Champagne, Directrice générale adjointe du pôle développement économique et innovation, CA Communauté Paris-Saclay – Monsieur Patrick Waymel, Responsable du pôle Services aux entreprises et innovation, CA Paris-Vallée de la Marne – Madame Fatiha Becquart, Responsable Développement économique, CC du Pays Créçois – Madame Valérie Dronet, Responsable pôle développement économique et touristique, CA du Pays de Fontainebleau – Madame Catherine Champroux-Haguenaer, Responsable développement économique, CC du Pays de Limours – Madame Camille Danet, Chargée de mission développement économique, CC du Pays de Montereau – Monsieur Jean-Baptiste Bigot, responsable du Pôle développement économique & urbanisme, CC du Pays de Nemours – Madame Fanny Rouard, Responsable développement économique, CC du Pays Houdanais – Monsieur François-Xavier de Larminat, Responsable Développement économique et aménagement du territoire, CC du Provinois – Madame Camille Vallois, Responsable du développement économique et du tourisme, CC du Val d'Essonne – Monsieur Frank Zschiegner, Responsable économie territoriale, CA Versailles Grand Parc – Madame Laëtitia Pageot, Cheffe du service Développement territorial, Région Île-de-France.

Sommaire

Introduction	7
1 – Dynamique économique des 65 EPCI d’Ile-de-France	9
1-1 Le dynamisme économique des EPCI par département	9
Des départements franciliens aux profils diversifiés	9
Les EPCI de Seine-et-Marne	10
Les EPCI des Yvelines	11
Les EPCI d’Essonne	11
Les EPCI des Hauts-de-Seine	12
Les EPCI de Seine-Saint-Denis	13
Les EPCI du Val-de-Marne	14
Les EPCI du Val-d’Oise	14
1-2 Le tissu économique des EPCI au regard des bassins d’emploi	16
Bassin d’emploi et guichet actif aux fondements d’une nouvelle stratégie économique régionale	16
Quelle lecture à l’échelle des nouveaux bassins d’emploi ?	17
Les spécificités des Bassin d’emploi en matière d’activités économiques	20
2 – De l’évolution des compétences statutaires des EPCI vers les orientations économiques nouvelles de la Région	25
2-1 Une réglementation entraînant une montée en puissance de la compétence développement économique au sein des intercommunalités.....	25
2-2 Les objectifs de la Stratégie régionale pour la croissance, l’Emploi et l’innovation de la Région	26
2-3 Une attention particulière en direction des territoires d’identité rurale et de ceux visés par la politique de la ville	28
3- Typologie d’actions des EPCI en faveur du développement économique et de l’entrepreneuriat	29
3-1 Actions communes aux 65 EPCI	29
Elaborer une stratégie, ou un schéma économique, et optimiser l’organisation des services	29
Augmenter l’attractivité économique de l’EPCI, soutenir des filières par des actions de communication	29
Développer l’entrepreneuriat	30

Insertion dans l'emploi par le développement économique	33
Immobilier d'entreprise ou implantation d'hôtels d'entreprises	33
Développement de zones d'activité, industrielle et ou parcs d'activité	34
3-2 Actions prenant en compte des enjeux de politique de la ville	34
Attractivité et identité économique, marketing territorial	34
Insertion dans l'emploi par le développement économique et l'entrepreneuriat	35
Immobilier d'entreprise ou implantation d'hôtels d'entreprises	35
Partenariat d'aide à la création d'entreprises	36
3-3 Actions en lien avec la ruralité	36
Augmenter l'attractivité économique de l'EPCI par le soutien de filières	36
Promouvoir l'entrepreneuriat par le financement d'espaces collaboratifs et un accès au haut débit	37
Tourisme	38
4– Points de vues d'EPCI pour une politique régionale en faveur de l'entrepreneuriat	39
Conforter l'EPCI dans son rôle de facilitateur du développement économique : un connecteur pour l'entrepreneuriat	39
Développer l'ingénierie pour assurer l'animation du développement économique et entrepreneurial	38
Déconcentrer les guichets actifs à l'échelle de bassin d'emploi en s'appuyant sur les EPCI	40
– <i>Un guichet actif au sein d'un seul bassin d'emploi en milieu rurbain ou rural</i>	<i>40</i>
– <i>L'EPT comme gouvernance territoriale et de guichet actif</i>	<i>40</i>
Faciliter la mise en réseau d'acteurs grâce aux PACTE(s)	40
Soutenir les projets immobiliers porteurs d'ancrage territorial	41
Rendre plus visible le développement économique rural	41
Conclusion	42
Annexes	43
Annexe 1 : Eléments économiques du tissu d'entreprises des 65 EPCI d'Île-de-France par département	44
Annexe 2 : Compétences statutaires et actions des EPCI franciliens en matière de développement économique	62

Introduction

Jusque dans les années 2000, l'Île-de-France se caractérise par un lent développement de son intercommunalité à fiscalité propre, notamment au regard du reste du territoire métropolitain où la mutualisation de moyens de développement territorial trouve un réel intérêt des acteurs publics. Plus récemment, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) de 2014 et la création de la Métropole du Grand Paris associées à la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) de 2015 ont fortement modifié le paysage intercommunal francilien. Outre un territoire aujourd’hui totalement couvert par l’intercommunalité, des fusions d’Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont effectives depuis le 1^{er} janvier 2017 entraînant une évolution de leurs compétences statutaires, notamment en matière de développement économique et d’entrepreneuriat.

Les aides variées au développement économique et entrepreneurial mobilisent de nombreux acteurs de l’Etat, des collectivités territoriales comme la Région, ou des communes/intercommunalités, ou des partenaires spécialisés (Caisse des dépôts, chambres consulaires, agences de développement, banque d’investissement, associations, etc.). Dans le cadre de sa refonte de politique territoriale d’accompagnement et de développement économique de la région, le Conseil régional vient d’élaborer sa Stratégie régionale #Leader pour la croissance, l’emploi et l’innovation et son Schéma Régional de Développement Economique, d’Innovation et d’Internationalisation 2017-2021 (SRDEII). Cette refonte prend en compte le nouveau rôle de la Région en tant que chef de file du développement économique du territoire francilien. Cette stratégie, qui se veut collective, prévoit des orientations nouvelles pour accompagner le développement économique et entrepreneurial francilien et annonce un lien particulier avec les EPCI. Le développement territorial des soixante-cinq EPCI d’Île-de-France se différencie fortement selon qu’ils sont localisés en zone urbaine, dans l’agglomération parisienne, au sein d’un territoire marqué par la ruralité¹.

Afin de prendre en compte les enjeux émanant des orientations nouvelles du SRDEII de la Région, ce rapport aborde tout particulièrement le développement économique et l’entrepreneuriat d’intercommunalités bénéficiant d’une attention particulière des acteurs publics :

- des EPCI en zone rurale devant associer leurs activités économiques avec des activités agricoles ou se composant d’un tissu industriel en pleine évolution, et ayant des enjeux de développement très différents de ceux du centre de l’agglomération parisienne.
- des EPCI dont le développement est associé à une identité socio-économique liée à la politique de la ville, où un meilleur accès à l’emploi des habitants et une attractivité plus grande des acteurs économiques représentent des enjeux majeurs.

Dans ce contexte, l’IAU Île-de-France étudie les modalités de mise en œuvre des compétences dans les 65 EPCI du territoire. Cette analyse est complétée par celle d’actions menées entre 2013 et 2017. Enfin, un travail monographique est mené auprès de 25 EPCI caractérisés par leur dynamique économique et leur localisation géographique.

L’étude sur l’analyse des modalités de mise en œuvre du développement économique et de l’entrepreneuriat des EPCI franciliens se compose de deux volets :

Volet 1 : une analyse des modalités de mise en œuvre du développement économique et de l’entrepreneuriat des 65 EPCI franciliens.

Volet 2 : 25 monographies d’EPCI franciliens.

La première partie de ce volet 1 du rapport présente l’analyse contextuelle de la dynamique économique et entrepreneuriale des EPCI par leur tissu d’entreprises (des stocks aux créations d’entreprises en 2015), ainsi que les principales activités représentées, et selon une mise en

¹ La notion de ruralité dans ce rapport est abordée selon que les EPCI se composent des communes périurbaines, rurales hors agglomération et/ou dans les franges franciliennes.

perspective au sein des départements franciliens et des Bassins d'emploi. La nouvelle Stratégie régionale pour la croissance, l'emploi et l'innovation ou #Leader est ensuite mise en perspective. Un second volet permet d'élaborer une typologie d'actions économiques et entrepreneuriales d'EPCI selon les compétences statutaires 2017 de l'ensemble des intercommunalités, et selon des actions réalisées entre 2013 et 2017 parmi plus de la moitié d'entre elles. Une dernière partie met en exergue des points de vue d'EPCI quant à leur futur développement et la prise en compte d'une nouvelle politique régionale territorialisée.

1 – Dynamique économique des 65 EPCI d'Île-de-France

1-1 Le dynamisme économique des EPCI par département ²

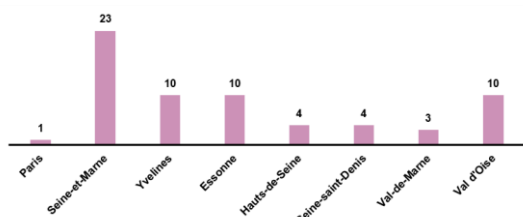
Des départements franciliens aux profils diversifiés

Les EPCI de Seine-et-Marne

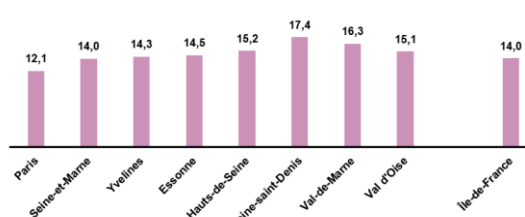
Au 1^{er} janvier 2017, le territoire francilien compte 65 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Les départements de grande couronne en regroupent 53 tandis qu'on en dénombre 12 dans la métropole du Grand Paris. La Seine-et-Marne en accueille le plus avec 23 EPCI. Les trois départements des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise voient leur territoire couvert respectivement par 10 EPCI. Les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis ou du Val-de-Marne comptent 3 ou 4 EPT chacun, structures résultant de fusion de Communautés d'agglomération initialement présentes. Enfin, la Seine-et-Marne regroupe 23 EPCI. Dans un contexte de gouvernance économique renouvelée, l'inégalité des moyens alloués par les intercommunalités en matière de gestion de développement est un enjeu majeur pour assurer l'attractivité de chaque territoire.

Avec un parc francilien de plus de 1 million d'entreprises en 2015, le territoire parisien concentre près de 41 % du tissu économique francilien (plus de 410 000 entreprises). Arrivent ensuite les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis avec respectivement, 134 089 et 100 160 entreprises, suivis des Yvelines et du Val-de-Marne avec plus de 80 000 entreprises pour chacun. Le Val d'Oise et l'Essonne accueillent chacun plus de 64 000 entreprises.

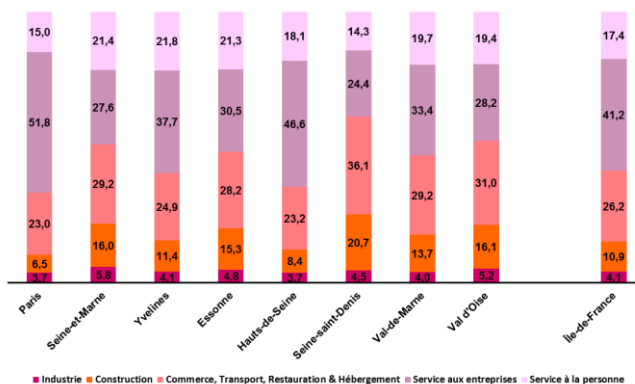
Nombre d'EPCI par département francilien au 1er janvier 2017



Taux de création d'entreprise par département francilien en 2015 (en %)



Répartition des secteurs d'activité des entreprises des départements franciliens (stock 2015 en %)



² L'annexe 1 - Eléments économiques du tissu d'entreprises des 65 EPCI d'Île-de-France par département – présente un rappel d'éléments économiques clés du département et des informations chiffrées selon les EPCI.

La dynamique économique des EPCI dans les départements franciliens

Eléments économiques clés des 23 EPCI de Seine-et-Marne en 2015

Stocks d'entreprise : 66 024 entreprises dont 18,3 % à Paris Vallée de la Marne (12 057 entreprises) ; les EPCI ruraux aux franges franciliennes accueillent entre 700 et 1 000 entreprises chacun (ex. : Plaines et Monts de France ou Pays de l'Ourcq)

La dynamique de création d'entreprises : la plus forte en zone urbaine avec Val d'Europe agglomération (taux de 16,6 %) et elle s'affirme au dessus de la moyenne départementale à Marne et Gondoire, Paris Vallée de la Marne, Pays de Meaux ou Val Briard : plus de 15 %.

Secteurs d'activités des entreprises créées : 53 % pour les services notamment ceux destinés aux personnes (plus de 20 %) ; Le commerce transport restauration et hébergement constituent le second foyer de création d'entreprises dans 13 EPCI.

En Seine-et-Marne, parmi les 66 024 entreprises composant le tissu économique du département, l'EPCI Paris Vallée de la Marne concentre plus de 18 % du parc, soit 12 057 entreprises. Les 22 autres EPCI dénombrent beaucoup moins d'entreprises, le tissu le plus important dénombrant entre 5 000 et 6 000 entreprises concerne quatre EPCI : Marne et Gondoire, Melun Val de Seine, Pays de Meaux et Pays de Fontainebleau. C'est donc à l'ouest du département que le tissu économique y est le plus représenté. A contrario, les franges franciliennes à l'est du département se caractérisent par les tissus économiques les moins denses. Les EPCI ayant le nombre le moins important d'entreprises sont systématiquement localisés aux franges de l'Île-de-France, les plus rurales. A titre d'exemples, à Plaines et Monts de France, 1 182 entreprises sont recensées, à Pays de l'Ourcq, 732 entreprises composent le tissu économique. 1 113 entreprises sont dénombrées dans la Bassée Montois. Enfin, 999 entreprises sont recensées dans Gâtinais Val-de-Loing.

La dynamique économique identifiée par des taux de création d'entreprises attractifs s'illustre tout particulièrement au sein des EPCI de la moitié nord de Seine-et-Marne. Outre le taux le plus élevé identifié au sein de l'EPCI Val d'Europe agglomération, avec 16,6 % contre 14 % en moyenne sur le département, quatre autres EPCI y présentent des niveaux de création d'entreprises au dessus de 15 % (comme à Marne et Gondoire, Paris Vallée de la Marne, Pays de Meaux ou Val Briard). Trois autres EPCI, au centre du département, affichent des niveaux de création d'entreprises supérieurs à la moyenne départementale : Brie des Rivières et Châteaux (16,7 %), La Brie Nangissienne (14,5 %) et Melun Val de Seine (14,3 %). C'est au niveau des franges nord, est et sud du département, que les taux de création restent en 2015 les moins élevés, entre 11 et 13 %.

La création d'entreprises vise majoritairement des activités de services, soit 53,2 % des nouvelles entreprises du département. Cet éclairage 2015 révèle que l'ensemble des EPCI du 77 sont concernés par une progression des activités de service. Dans 9 EPCI sur 23, les activités de services aux entreprises représentent la part la plus importante des créations d'entreprise (de 29,8 à 42,7 % des activités représentées). Les activités de services à la personne sont aussi très importantes parmi les créations d'entreprise dans les EPCI. Toutes affichent une proportion au moins supérieure à 20 % des nouvelles activités. Cependant, l'activité Commerce Transport Restauration et Hébergement est globalement très présente dans les créations d'entreprises. Elle est la plus représentée au sein de 13 EPCI (de 27,4 à 39,6 %), et est en seconde position parmi six autres (de 24,4 à 30,3 %). La construction arrive en troisième position dans tous les EPCI de Seine-et-Marne. Enfin, les activités nouvelles dans le secteur industriel sont systématiquement les moins représentées dans les EPCI, ne dépassant pas les 9,1 % (le taux le plus élevé au Gâtinais Val de Loing).

Les EPCI des Yvelines

Éléments économiques clés des 10 EPCI des Yvelines en 2015

Stocks d'entreprise : 86 580 entreprises dont plus de 50 % du tissu dans 3 EPCI : Saint Germain Boucles de Seine, Grand Paris Seine & Oise et Versailles Grand Parc.

La dynamique de création d'entreprises : les taux les plus élevés à Grand Paris Seine & Oise (15,5 %), Saint-Quentin-en-Yvelines (15 %) et Saint-Germain Boucles de Seine (14,3 %).

Secteurs d'activités des entreprises créées : le service aux entreprises en tête dans les 10 EPCI et celui aux personnes en seconde position pour sept d'entre eux (entre 19,5 et 25,6 % des activités).

Au sein du parc des 86 580 entreprises des Yvelines, la moitié nord du département accueille une très grande majorité des entreprises. C'est dans les territoires de Saint-Germain Boucles de Seine, de Grand Paris Seine & Oise ou Versailles Grand Parc que le tissu économique comprend entre 21,5 % et 25,7 % des entreprises du département, soit plus de 50 % pour trois EPCI. Toujours, dans la moitié nord du département, c'est au sein de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines que 13,5 % des entreprises sont présentes. Le tissu d'entreprise sur le territoire des autres EPCI du département est de fait très peu représenté, de 1,4 à 5,9 % du parc dans 6 EPCI sur 10.

Avec 70 % des stocks de créations d'entreprises la moitié nord du département est bien représentée, avec au sein de 3 EPCI : Grand Paris Seine & Oise (26,1 %), Saint Germain Boucles de Seine (25,7 %) et Versailles Grand Parc (20,2 %). La moyenne départementale du taux de création d'entreprises est de 14,3 % dans les Yvelines, proche de la moyenne francilienne. Le nord des Yvelines est le plus dynamique avec des taux de 15,5 % à Grand Paris Seine & Oise, 15 % à Saint-Quentin-en-Yvelines ou 14,3 % à Saint Germain Boucles de Seine. Les autres EPCI du département affichent des taux de création d'entreprises proches de la moyenne francilienne, de 12,1 % dans le Cœur d'Yvelines et 13,5 % aux Portes de l'Île-de-France ou Versailles Grand Parc.

Parmi les créations d'entreprises en 2015, les activités de services sont les plus nombreuses dépassant 70 % des créations. Celles aux entreprises sont systématiquement en tête des nouvelles entreprises dans les 10 EPCI du territoire. Les activités de services à la personne arrivent en deuxième position dans 7 EPCI sur 10 (de 19,5 à 25,6 % de l'ensemble des activités). Les activités de commerce, transport, restauration et hébergement concernent entre 17,5 et 32,8 % des nouvelles entreprises. Le secteur de la construction concerne 6 à 13,8 % des nouvelles entreprises. Les activités industrielles sont les moins représentées dans l'ensemble des EPCI, oscillant entre 1,7 et 5,7 %.

Les EPCI d'Essonne

Éléments économiques clés des 10 EPCI de l'Essonne en 2015

Stocks d'entreprise : 64 494 entreprises et plus de 54 % d'entre elles dans les EPCI localisés dans la métropole parisienne (Grand Paris Sud Seine Essonne et Paris Saclay). Le sud de l'Essonne ne compte que 2 à 4,5 % du parc.

La dynamique de création d'entreprises : des taux de création de chacun des 10 EPCI proches de la moyenne départementale (14,5 %). Les EPCI de la métropole présentent les taux les plus dynamiques : Grand Paris Sud Seine Essonne (15,7 %) et Paris Saclay (14,2 %).

Secteurs d'activités des entreprises créées : le service en tête dans les 10 EPCI, surtout celui aux entreprises (de 33 à 39 % dans huit EPCI). Six

EPCI sur dix ont ensuite des nouvelles activités de Commerce, Transport, Restauration et Hébergement (en 1^{ère} position pour l'EPT Grand Paris Sud Seine Essonne : 33,8 %). Les activités industrielles sont faiblement représentées parmi les créations et dans l'ensemble des EPCI.

L'Essonne dénombre 64 494 entreprises et plus de 54 % d'entre elles sont localisées au sein de deux EPCI : Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (27,3 %) et la Communauté de Paris-Saclay (27,5 %). Comme pour les Yvelines, c'est au nord du département que le tissu d'entreprises est le plus important, le Val d'Yerres Val-de-Seine et le Cœur d'Essonne Agglomération comptant chacun entre 13 et 14 % des entreprises. Cette caractéristique géographique s'explique par l'intégration territoriale du nord de l'Essonne dans la métropole parisienne. Au sud de la métropole, le territoire essonnien ne recense que peu d'entreprises, avec 2 à 4,5 % du parc.

C'est aussi au sein des 2 EPCI précités que les créations d'entreprise sont les plus représentées en 2015, soit entre 27 % (Communauté de Paris-Saclay) et 29,5 % (Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart). Le niveau de création d'entreprises essonnien est en moyenne de 14,5 % et les 10 EPCI affichent un taux de création d'entreprises relativement proche de la moyenne départementale. Le Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart se caractérise par un taux de 15,7 % et la Communauté Paris-Saclay par un taux de 14,2 %. Le taux de création d'entreprise des 8 autres EPCI varie entre 11,8 % (2 Vallées) et 14,8 % (Val d'Yerres Val de Seine).

Parmi les créations d'entreprise, les activités de services sont les plus présentes au sein des 10 EPCI du département. Leur poids est d'autant plus important lorsqu'il s'agit d'activités de services aux entreprises : elles sont en première position au sein de 8 EPCI sur 10 avec des taux de 32,8 à 39,3 %. Les activités de commerce, transport, restauration et hébergement arrivent en deuxième position pour 6 EPCI sur 10, et en première position pour l'EPCI de l'EPT Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (33,8 %). La construction arrive en troisième position dans l'ensemble des EPCI, variant de 9,9 % au Pays de Limours à 17,3 % dans l'Etampois Sud Essonne. Enfin, l'industrie est plus faiblement présente parmi les créations variant de 2,8 % pour l'EPCI Entre Juine et Renarde à 5 % au Pays de Limours.

Les EPCI des Hauts-de-Seine

Éléments économiques clés des 4 EPCI des Hauts-de-Seine en 2015

Stocks d'entreprise : avec un parc économique majeur, constitué de 134 089 entreprises, le pôle de La Défense concentre 40 % des entreprises (T4 Paris Ouest La Défense, les 3 autres accueillant respectivement entre 17 % et 21,5 %).

La dynamique de création d'entreprises : avec un taux moyen de création de 15,2 %. Le taux de création le plus élevé est dans l'EPCI Boucle de Seine (17,5 %). Ce n'est pas à la Défense que les taux sont les plus hauts, mais en seconde position dans l'EPCI Grand Paris Seine Ouest (14,6 %).

Secteurs d'activités des entreprises créées : en majorité dans le service aux entreprises pour les 4 EPCI (de 34 à 54 % des activités)

Contrairement aux départements précédents, le tissu économique du département des Hauts-de-Seine est plus concentré avec 134 089 entreprises et les entre les 4 EPCI qui le composent sont moins importants. Parmi eux, celui de Paris Ouest La Défense (T4) concentre 40,1 % des entreprises du département. Grand Paris Seine Ouest (T3) et la Boucle Nord de Seine (T5) comptent respectivement 21,5 et 21,1 % des entreprises. La Vallée Sud Grand Paris (T2) en compte un peu moins avec 17,3 %.

La dynamique de création d'entreprises des EPCI des Hauts-de-Seine est la plus forte au sein du T4 avec 36,5 % des créations du département. Les T5 et T3 représentent ensuite 24,4 % et 20,7 % des créations. Enfin, le T2 compte 18,4 % des entreprises créées en 2015.

Le taux de création d'entreprises du département est plus élevé que la moyenne francilienne avec un niveau de 15,2 %. L'EPCI T5, au nord du département, affiche le taux de création le plus élevé des Hauts-de-Seine avec 17,6 %. C'est ensuite au sud du département que le niveau de création d'entreprises 2015 est important avec 16,2 %. Le T3 affiche un taux de création de 14,6 % et celui de Paris Ouest La Défense de 13,8 %.

La représentation des secteurs d'activité des nouvelles entreprises 2015 est la même dans les 4 EPCI du département. Le plus important concerne les activités de services, notamment celles aux entreprises avec 36 % pour Boucle Nord de Seine et 54,3 % pour Paris Ouest La Défense. En deuxième position, les entreprises de commerce, transport, restauration et hébergement sont présentes à hauteur de 20,4 % pour Grand Paris Seine Ouest et 35,1 % pour Boucle Nord de Seine. La construction s'illustre dans 5,4 % des activités nouvelles à Grand Paris Seine Ouest à 11,7 % pour Boucle Nord de Seine. En dernière position, l'industrie avec 2 à 3 % des activités nouvelles au sein des EPCI.

Les EPCI de Seine-Saint-Denis

Éléments économiques clés des 4 EPCI de Seine-Saint-Denis en 2015

Stocks d'entreprise : c'est le deuxième parc francilien après les Hauts-de-Seine de 100 160 entreprises. Territoire fortement concerné par la politique de la ville, Est Ensemble dénombre le plus d'entreprises avec 31,5 % du tissu départemental, et juste devant Plaine Commune (28,6 %).

La dynamique de création d'entreprises : Le taux de création d'entreprise des 4 EPCI est très élevé avec 17,4 % (+ de 3 points que les 14 % francilien).

Secteurs d'activités des entreprises créées : dans les 4 EPCI, les activités nouvelles de services sont les plus représentées, notamment celles aux entreprises (29,9 % à Est Ensemble ou 19,3 % à Paris Terre d'envol). Territoire historiquement industrialisé, les créations d'entreprises industrielles ne concernent que très faiblement ce type d'activité (de 1,9 à 3,5 % selon les EPCI).

Les 4 EPCI de Seine-Saint-Denis regroupent 100 160 entreprises en 2015, soit près de 10 % du tissu économique francilien. C'est au sein du territoire Est Ensemble (T8) que les entreprises sont les plus nombreuses avec 31,5 % du parc, devant EPT Plaine Commune (T9) et ses 28 689 entreprises (soit 28,6 % du tissu francilien). Grand Paris Grand Est (T9) et Paris Terre d'envol (T7) regroupent respectivement 22 % et 17,8 % des entreprises du département.

Le taux de création d'entreprises est au dessus de la moyenne francilienne, de plus de 3 points avec 17,4 % Les 4 EPT affichent des taux de création comparables, de 17,1 % pour le plus faible au sein du T6 au plus élevé dans le T7 avec 18,1 %.

Comme dans les Hauts-de-Seine, les créations d'entreprise 2015 par secteur d'activité sont représentées systématiquement selon un même ordre d'importance. C'est dans le domaine des services et de ceux aux entreprises (de 19,3 % à Paris Terre d'envol à 29,9 % pour Est Ensemble), puis en lien avec le commerce, transport, restauration et hébergement (de 35,2 % à Grand Paris Grand Est à 47,3 % pour Paris Terre d'envol) que des entreprises sont créées. La construction concerne les entreprises dans 15,4 % des cas à Plaine Commune ou 18,9 % à Grand Paris Grand Est. L'industrie est peu représentée dans les nouvelles entreprises 2015 avec 1,9 % des créations à Paris Terre d'envol et 3,5 % dans l'EPT Est Ensemble.

Les EPCI du Val-de-Marne

Éléments économiques clés des 3 EPCI du Val-de-Marne en 2015

Stocks d'entreprise : les 89 004 entreprises sont localisées à Grand-Orly Seine Bièvre pour 41,6 % d'entre elles et pour 39,8 % à Paris Est Marne & Bois.

La dynamique de création d'entreprises : la dynamique économique est homogène entre les 4 EPCI avec un taux de création allant de 15,9 % à 16,6 % selon les EPT.

Secteurs d'activités des entreprises créées : 32,7 % des créations de service dans le Grand-Orly Seine Bièvre ou à 42,4 % pour Paris Est Marne & Bois. En seconde position des nouvelles activités, le Commerce Transport Restauration et Hébergement pèse 24,8 % des créations à Paris Est Marne & Bois et 34,7 % dans Grand-Orly Seine Bièvre.

En 2015, 89 004 entreprises représentent le tissu économique. C'est l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (T12) qui accueille la proportion des entreprises la plus élevée du département : 41,6 % des entreprises. L'EPT Paris Est Marne & Bois (T10), recense un parc d'entreprises représentant 39,8 % du tissu départemental. Enfin, celui de Grand Paris Sud Est Avenir représente 18,7 %.

La dynamique économique au sein des 3 EPCI est globalement plus importante qu'en Île-de-France avec un taux moyen de création d'entreprises de 16,3 %. Les taux individuels de création d'entreprise sont proches d'un EPCI à l'autre. La dynamique économique est homogène avec des taux allant de 15,9 % à 16,6 % selon les EPT.

Les créations d'entreprises sont les plus nombreuses dans le secteur des services. Ceux aux entreprises sont présents à hauteur de 32,7 % des créations dans le Grand-Orly Seine Bièvre et de 42,4 % pour Paris Est Marne & Bois. Le secteur commerce, transport, restauration et hébergement concerne 24,8 % des créations à Paris Est Marne & Bois et 34,7 % dans Grand-Orly Seine Bièvre. Les nouvelles entreprises de construction sont présentes dans 9,6 % des cas à Paris Est Marne & Bois et 13,2 % des créations dans l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Enfin, l'industrie n'est que faiblement présente avec 2,6 % pour Grand-Orly Seine Bièvre et 3,1 % pour le Grand Paris Sud Est Avenir.

Les EPCI du Val-d'Oise

Éléments économiques clés des 10 EPCI du Val-d'Oise en 2015

Stocks d'entreprise : parmi les 64 370 entreprises des 10 EPCI, 29,4 % sont localisés à Roissy Pays de France, intégrant l'aéroport Charles de Gaulle et son poumon économique local. L'EPCI Val Parisis, en seconde position, dépasse 20 % du tissu économique et Cergy Pontoise compte 17,1 % des entreprises.

La dynamique de création d'entreprises : c'est dans les mêmes EPCI que les taux de création d'entreprise sont les plus élevés : respectivement de 16 % à Val Parisis, 15,6 % à Roissy Pays de France ou 15,2 % à Cergy-Pontoise.

Secteurs d'activités des entreprises créées : les activités de services représentent 49,4 % des créations, et surtout pour les entreprises (de 33,1 % à Carnelle – Pays de France à 38,6 % à Vexin centre). En seconde position dans les créations d'activité, le Commerce Transport Restauration et Hébergement atteint un taux de 26,3 % dans le Vexin Val de Seine ou de 44,1 % pour Roissy Pays de France.

Dans les 10 EPCI composant le département du Val d'Oise, 64 370 entreprises sont dénombrées. 4 EPCI regroupent près de 85 % du stock d'entreprises et sont localisés au sud du département, soit limitrophes des Yvelines, de la Seine-Saint-Denis ou de la Seine-et-Marne. L'EPCI Roissy Pays de France, intégrant l'aéroport Charles de Gaulle et son poumon économique local, pèse 29,4 % du parc départemental. L'EPCI Val Parisis, en seconde position, dépasse 20 % du tissu économique. L'ancienne ville nouvelle de Cergy Pontoise accueille 17,1 % des entreprises et l'EPCI Plaine Vallée 16,8 %. Les 6 autres EPCI, à dominante rurale, n'accueillent qu'entre 1,6 % et 3,7 % des entreprises du département.

En 2015, la dynamique entrepreneuriale du département est de 1 point supérieure à la moyenne régionale avec un taux de 15,1 %. C'est au sein des territoires intercommunaux ayant le tissu économique le plus dense que les taux de création d'entreprise sont les plus élevés : respectivement de 16 % à Val Parisis, 15,6 % à Roissy Pays de France ou 15,2 % à Cergy-Pontoise. Parmi les 7 autres EPCI, 3 d'entre eux présentent une dynamique inférieure à la moyenne francilienne : Vexin Centre (12,1 %), Sausseron Impressionnistes (11,6 %) et Vexin Val de Seine (11,2 %). Les 4 restants affichent une dynamique comparable de 13,9 à 14,5 %.

Comme dans les autres EPCI de la région, la création d'entreprises concerne majoritairement les activités de services (49,4 %), notamment aux entreprises. Dans ce cas, 6 EPCI sur 10 affichent ce secteur comme le plus représenté (de 33,1 % à Carnelle – Pays de France à 38,6 % à Vexin centre). Le commerce, transport, restauration et hébergement atteint aussi des niveaux importants d'activité, de 26,3 % dans le Vexin Val de Seine à 44,1 % pour Roissy Pays de France. Les activités nouvelles liées à la construction varient entre 9,3 % à Carnelle – Pays de France et 15,4 % à Roissy Pays de France. Toujours faiblement représentées, les activités industrielles sont présentes avec 2,5 % dans le Val Parisis et avec 6,4 % dans le Vexin Centre.

1-2 Le tissu économique des EPCI au regard des bassins d'emploi

Bassin d'emploi et guichet actif aux fondements d'une nouvelle stratégie économique régionale

Aujourd'hui, le développement économique est quasi systématiquement associé à celui de l'emploi, qu'il le soit pour développer des territoires par filières stratégiques, soutenir un tissu industriel ancien et ses emplois spécifiques, ou encore pour permettre à des populations en difficulté d'accéder aux marchés de l'emploi, etc. Depuis 2017, le conseil régional et la Préfecture de région ont élaboré de nouveaux bassins d'emploi comme des territoires de concertation au service de l'emploi et du développement économique. Avec un objectif de rationalisation de l'intervention publique et de recherche d'une plus grande cohérence, le conseil régional et la Préfecture de région ont souhaité l'adoption d'une carte unique de bassins d'emploi franciliens. Il s'agit de prendre en compte les enjeux économiques des territoires et de les rendre compatibles avec ceux liés à l'emploi et à la formation des habitants. Vingt-quatre bassins d'emploi (préalablement nommés Bassins Economiques Emploi Formation - BEEF) composent les territoires devant faciliter l'animation de proximité de la Stratégie régionale pour la croissance et l'emploi. Selon le Schéma en résultant dénommé #Leader (SRDEII), les bassins devront répondre à « l'ambition commune de l'Etat et la Région d'une gouvernance territoriale de l'action publique et respecter la volonté de la Région de territorialiser une partie de ses interventions, de faire émerger des actions ou de faire remonter des besoins issus des dynamiques territoriales ».



Cette géographie commune aux deux acteurs doit entraîner une territorialisation innovante des interventions la Région. Ainsi, la stratégie #Leader prévoit une nouvelle collaboration de la Région avec les EPCI au travers d'un programme d'actions. Il doit faire l'objet d'une contractualisation pluriannuelle, en associant l'Etat et l'ensemble des acteurs locaux (départements, chambres consulaires, employeurs et universités – centres de recherche, etc.). Selon une coopération Région / EPCI signataire, un pacte pour la croissance, l'innovation et l'emploi (PCTIE) devra prendre en compte trois principes : le déploiement d'actions structurantes pour l'adaptation de l'offre de formation, la création et le développement des emplois et des activités économiques ; la coordination des interventions des différents acteurs publics et privés ; et l'intégration de

diagnostics, de plans d'action, de financements, avec un dispositif de suivi et d'évaluation. La Stratégie #Leader prévoit la mise en place d'un Guichet actif par bassin d'emploi et le définit comme « une action essentielle des Pactes ». Les réflexions actuelles visent à définir précisément le rôle de ce « guichet actif »³ souhaité par la Région. Enfin, pour soutenir le déploiement des PCTIE au sein des bassins d'emploi, la Région doit financer la fédération de clubs d'entreprises au sein de chacun des bassins.

Les guichets actifs : un appui de proximité pour les entreprises

A l'initiative de la Région Ile-de-France, les guichets actifs sont la coordination des offres d'appui aux entreprises à l'échelle de chaque bassin d'emploi. Il ne s'agit pas d'un acteur supplémentaire mais bien de la coordination des offres de service sur la base des organisations territoriales existantes. Les guichets actifs ont vocation à appuyer la création et le développement des entreprises en leur facilitant l'accès à l'information, au bon interlocuteur et le montage de leur demande d'appui. Les guichets actifs permettront également de rendre l'offre régionale plus accessible, en allant directement au contact des entreprises et en particulier celles qui sont ciblées dans le cadre de la Stratégie #Leader (industrie, économie sociales et solidaires, filières stratégiques).

Quelle lecture à l'échelle des nouveaux bassins d'emploi ?

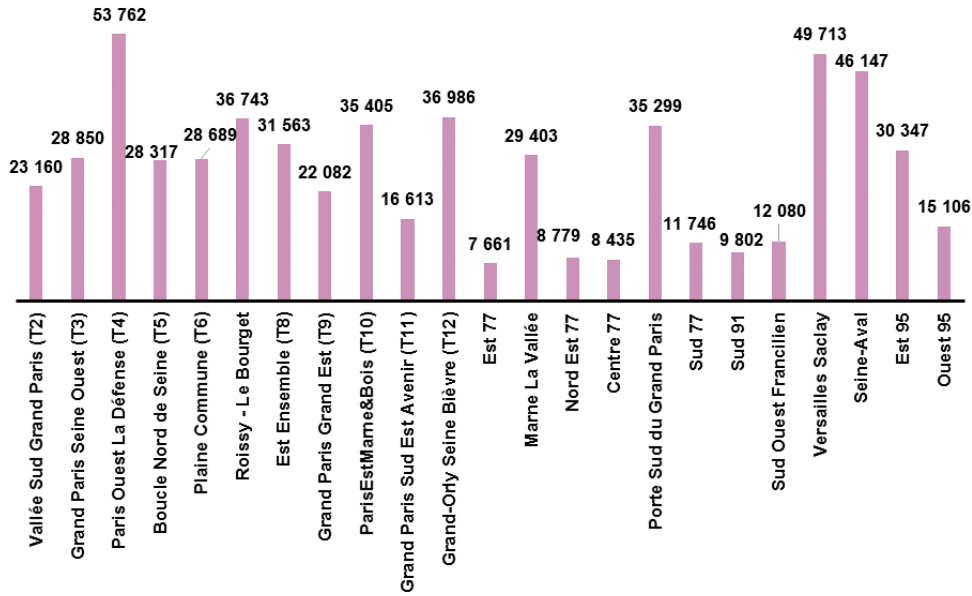
Les caractéristiques économiques des 24 bassins ont été précédemment abordées dans ce rapport. Il s'agit de les mettre en perspective par rapport aux autres bassins d'emploi de l'Île-de-France.

Pour rappel, le bassin d'emploi de Paris (T1) domine le tissu économique de la région, soit 417 223 entreprises en 2015 où plus de 4 sur 10 y sont localisées. Les autres bassins d'emploi ne dépassent respectivement pas les 5,3 % du parc d'entreprises ; celui du T4 (intégrant le territoire de La Défense - 92) est le plus important avec 53 762 entreprises.

Celui de Versailles-Saclay, au sud-est de l'agglomération, dépasse les 4 % du parc avec 49 713 entreprises (4,9 %). Celui de Seine-Aval se compose de 46 147 unités, soit 4,5 %. Six bassins d'emploi accueillent respectivement un parc d'entreprise de 3 et 3,9 % du parc : par exemple, d'Est 95 avec 30 347 entreprises (3 %), à Porte Sud du Grand Paris avec 35 299 entreprises (3,4 %) ou encore le Bassin de Roissy-Le Bourget et ses 36 743 unités (3,6 %).

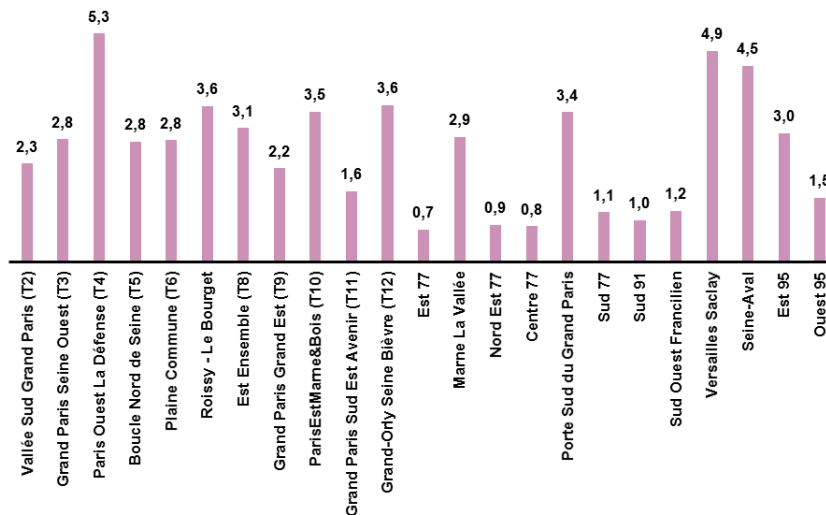
³ La mise en œuvre du Pacte devra être pris en charge par une structure porteuse : en priorité un EPCI ou une agence de territoires (en substitution des anciennes agences de développement économique départementales dont les missions viseraient : l'animation territoriale et ingénierie de projet ; l'aide à l'implantation d'entreprises étrangères ; l'appui au développement de grands projets structurants).

Nombre d'entreprises des Bassin franciliens en 2015 (hors Paris)*



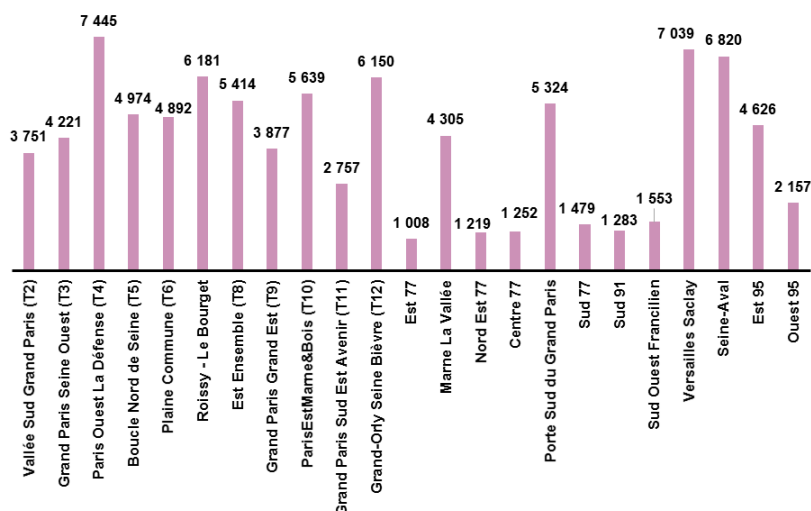
* T1 Paris : 417 223 entreprises

Répartition du stock d'entreprise des bassins d'emploi franciliens (en % - 2015 – hors Paris*)



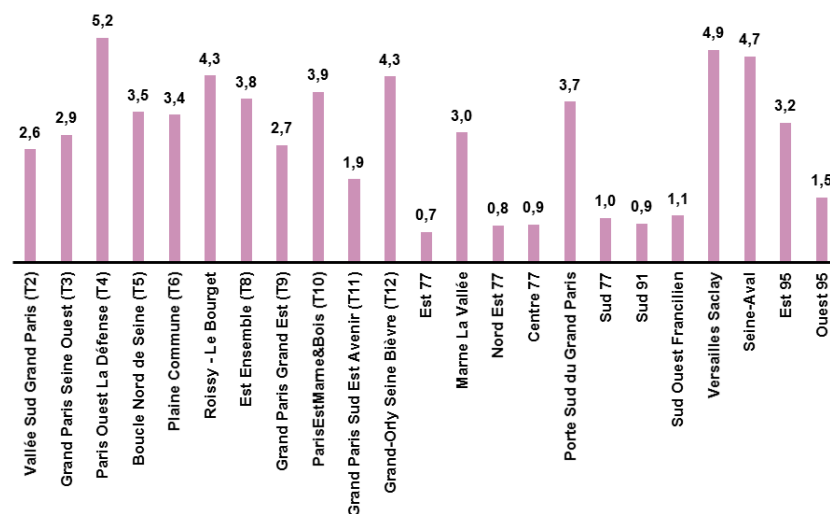
* T1 Paris : 40,7 %

Nombre de créations d'entreprise des bassins d'emploi franciliens en 2015 (hors Paris*)



* Paris : 50 291 entreprises

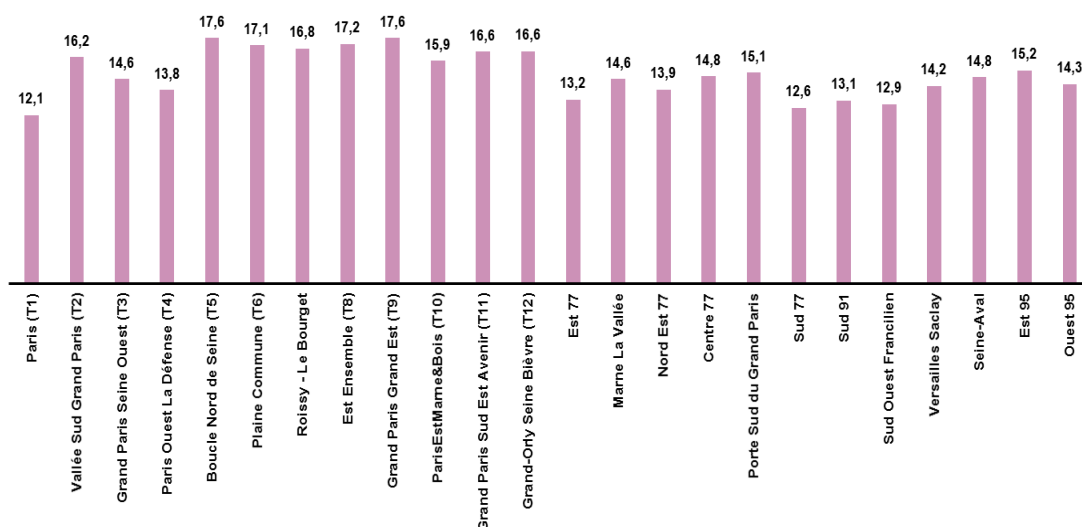
Répartition des créations d'entreprise des bassins d'emploi franciliens (en % - 2015 – hors Paris*)



* Paris : 35,0 %

Si nous observons le taux de création des entreprises, quatre bassins d'emploi arrivent en tête et dépassent les 17 %. La dynamique est clairement localisée dans les bassins limitrophes de la capitale (T5, T6, T8 et T9), de l'Est vers le nord-ouest de Paris. Les taux de créations d'entreprises avoisinant les 16 % concernent les bassins au sud et sud-est de Paris (T2, T11 et T12), avec en plus celui de Roissy-Le Bourget et ses nombreuses activités aéroportuaires. Les autres bassins d'emploi sont proches de la moyenne régionale s'approchant des 14 % de taux de créations d'entreprises. Le plus faible reste celui de Paris (12,1 %) même si les créations y sont les plus nombreuses. Les deux autres bassins ayant les plus faibles niveaux de création d'entreprise sont localisés aux franges sud-ouest (Sud-Ouest Francilien avec 12,9 %) et sud de la région (Sud 77 avec 12,6 %).

Taux de création d'entreprises des Bassin d'emploi franciliens (en % - 2015)



Les spécificités des Bassin d'emploi en matière d'activités économiques

En considérant la représentation des activités de services des 24 bassins, c'est au sein des bassins Paris (T1), Grand Paris Seine Ouest (T3) et Paris Ouest La Défense (T4) qu'elles sont les plus représentées, dépassant les 70 % des activités.

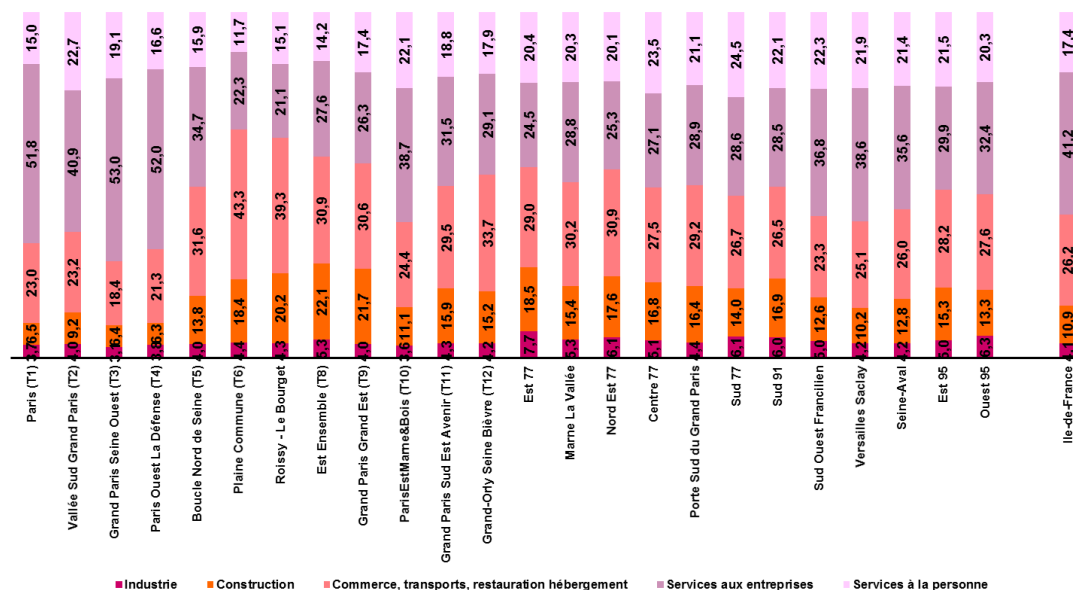
Les activités de services aux entreprises y sont très présentes au sein des bassins d'emploi de Paris (T1 : 51,8 % des activités), Grand Paris Seine Ouest (T3 53 %) et Paris Ouest La Défense (T4 52 %). Les services aux entreprises comptent pour 30 à 40 % des activités dans sept bassins d'emploi sur vingt-quatre. Outre Paris Est Marne & Bois (T10) et Grand Paris Sud-Est Avenir (T11) à l'est de la ville de Paris, ils sont localisés dans l'ouest parisien (Boucle Nord de Seine T5 : 34,7 % ; Sud ouest francilien 36,8 %, Versailles-Saclay 38,6 % ou Seine-Aval 35,5 %). Les autres bassins d'emploi franciliens sont aussi concernés à hauteur de 20 à 30 % des activités au minimum.

Les services à la personne représentent 20 à 24 % des activités pour 14 bassins sur 24 et sont hors EPT à l'exception de Vallée Sud Grand Paris (T2). Les Bassin d'emploi de la Métropole du Grand Paris accueillent globalement des activités de services à la personne entre 11,7 % (Plaine Commune T6) et 19,1 % (Grand Paris Seine Ouest T3).

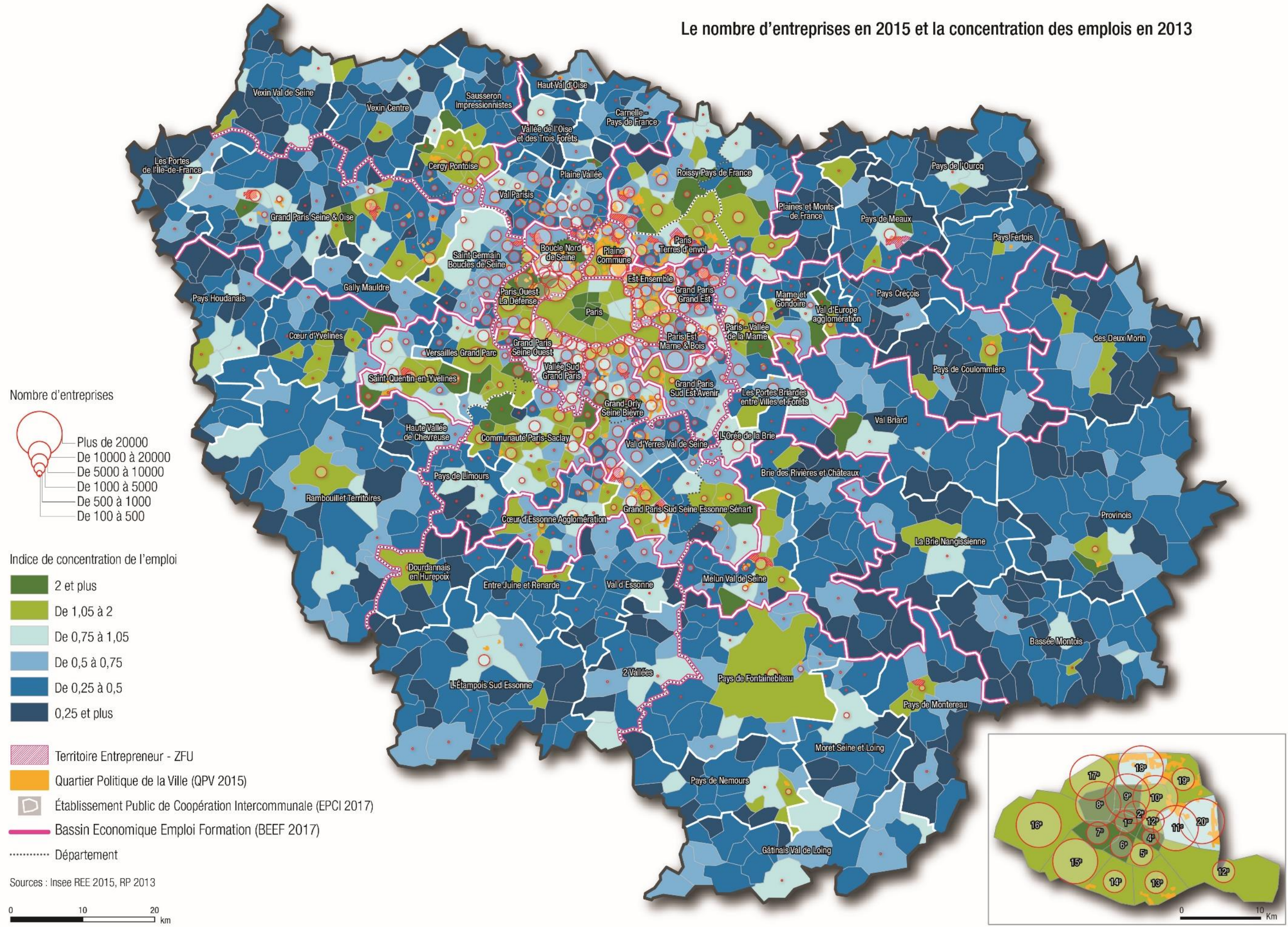
Les activités de Commerce Transports Restauration Hébergement (CTRH) sont les plus présentes dans l'EPT Boucle Nord de la Seine T5 avec un taux de 43,3 %. Six bassins d'emploi accueillent entre 30 à 39,3 % d'activités dans les domaines CTRH : trois EPT de la MGP (T5, Est Ensemble T8 et Grand Paris Grand Est T9), le bassin de Roissy-Le Bourget (39,3 %) et deux bassins de la Seine-et-Marne (Marne-La-Vallée et Nord Est 77). Les autres bassins d'emploi accueillent des activités CTRH entre 20 et 29 % de l'ensemble et se rapprochent ainsi de la moyenne francilienne (28,2 %).

C'est au sein du Bassin d'emploi Est Ensemble T8 que les activités de construction sont les plus présentes (22,1 %). Deux autres bassins ont des activités de construction supérieures à 20 % : Grand Paris Grand Est T9 et Roissy-Le Bourget. La construction représente entre 10 et 20 % des activités dans dix-sept bassins sur vingt-quatre. Seuls les trois bassins, ou les EPT T1, T2 et T4 (Paris, Vallée Sud Grand Paris, et Paris Ouest La Défense), ont des activités de construction inférieures à 10 %.

Répartition des secteurs d'activité des entreprises dans les 24 BASSIN D'EMPLOI franciliens (stock 2015 en %)



Le nombre d'entreprises en 2015 et la concentration des emplois en 2013



2 – De l'évolution des compétences statutaires des EPCI vers les orientations économiques nouvelles de la Région

Depuis la loi NOTRe, l'EPCI voit ses compétences évoluer en intégrant une responsabilité plus grande, c'est-à-dire aménager ou gérer des zones d'activité comme développer l'accompagnement des entreprises de son territoire. Les acteurs publics comme la Région souhaitent porter une attention plus particulière aux territoires présentant des fragilités en matière de développement économique, à l'image des quartiers en politique de la ville ou de zones rurales. Ce rapport propose de catégoriser les grandes actions des EPCI franciliens entre 2013 et 2017.

2-1 Une réglementation entraînant une montée en puissance de la compétence développement économique au sein des intercommunalités.

Depuis 2015, les évolutions législatives ont suscité une mutation du paysage intercommunal en Île-de-France. Tout d'abord, la loi NOTRe du 7 août 2015 confère aux intercommunalités une compétence en matière de développement économique local. La compétence de développement économique se renforce et n'est plus seulement intégrée aux intérêts communautaires des groupements à fiscalité propre qu'ils soient sous le statut de Communauté de communes ou de Communauté d'agglomération mais aussi à toutes les autres formes d'EPCI. De plus, toute action relative à l'aide aux entreprises doit être compatible avec le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

La loi attribue aussi aux intercommunalités une compétence en matière de promotion du tourisme via, notamment, la création d'offices de tourisme.

Les enjeux relatifs à l'activité commerciale sont par ailleurs renforcés par la notion d'intérêt communautaire applicable aux actions visant le soutien aux activités commerciales.

Les compétences statutaires 2017 en lien avec le développement économique des EPCI franciliens (Etablissements Publics Territoriaux, Communauté de communes et Communauté d'agglomération)

Etablissement Public Territorial (EPT)

En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel : Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt métropolitain ; Actions de développement économique d'intérêt métropolitain (en partage avec la Métropole du Grand Paris).

Communauté d'Agglomération (CA)

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'art. L4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Actions liées à la politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Communauté de Communes (CC)

Intégralité du développement économique et du tourisme : intérêt communautaire pour les actions de soutien aux activités commerciales.

En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville

2-2 Les objectifs de la Stratégie régionale #Leader pour la croissance, l'Emploi et l'innovation de la Région

En décembre 2016, le Conseil régional a élaboré sa nouvelle Stratégie régionale #Leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation. Elle intègre le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017 – 2021. Il s'articule autour de quatre orientations :

1. Investir sur l'attractivité de l'Île-de-France,
2. Développer la compétitivité francilienne,
3. Développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires,
4. Agir collectivement au service des entreprises, de l'emploi des territoires.

Pour mener à bien les réflexions présentées dans ce rapport, une attention toute particulière est portée sur la troisième orientation, dont son volet « dynamiser l'économie des territoires ruraux et des quartiers », et sur la quatrième orientation, dont son volet « organiser la coordination des acteurs et la gouvernance de l'action économique ». Dans les quartiers prioritaires, une mobilisation de la population, relativement jeune, riche de projets et d'initiatives économiques, doit être renforcée.

La dynamisation de l'économie des territoires ruraux et des quartiers

Dans un constat établi par la Région, l'offre de services aux entreprises est insuffisante dans les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cependant les initiatives et les projets y sont nombreux, la Région reconnaît leur participation à son attractivité et à sa dynamique. Au sein des territoires ruraux, la Région souhaite faire face aux enjeux de développement de la filière agricole et de renouvellement et de maintien de l'activité économique de proximité.

Trois objectifs opérationnels sont programmés :

- Favoriser l'entrepreneuriat partout par la couverture des territoires en tiers lieux : avec un objectif de 1 000 tiers lieux publics et privés (espace de co-working, télécentre, fablabs) en Île-de-France avant 2021. Il s'agit de développer le maillage territorial des tiers lieux le plus optimal dans l'ensemble de la région et pas seulement en son centre. Une plateforme de réservation des espaces disponibles dans les tiers lieux doit être déployée dès 2017 : la « Place des tiers lieux ».
- Favoriser le développement des activités économiques créatrices d'emploi dans les territoires ruraux : via la mise en œuvre d'un Pacte rural dans les domaines du commerce de proximité, les services à la personne, l'artisanat, l'agriculture, la sylviculture, les biomatériaux, la transmission-reprise, l'immobilier d'entreprise et le déploiement du très haut débit. L'appui à l'ingénierie, à l'expérimentation et à l'animation doit être renforcé.
- Favoriser le développement des activités économiques créatrices d'emplois dans les quartiers de la politique de la ville : via le « fonds quartiers » dédié à des investissements dans les entreprises à vocation commerciale (10 millions d'euros de budget en 2017).

L'organisation des acteurs et la gouvernance de l'action économique

Suite aux constats régionaux d'une lisibilité difficile des offres régionales proposées aux entreprises, un renforcement de la coordination des acteurs est attendu. La Région souhaite accentuer son rôle de chef de file du développement économique territorialisé.

Cinq objectifs opérationnels sont annoncés :

1. Définir la répartition des rôles et leur complémentarité en matière d'attractivité internationale, d'internationalisation, de création, de reprise et de croissance d'activité, d'innovation et de transfert de technologies, de ressources humaines, d'économie sociale et solidaire, d'égalité professionnelle homme / femme.

La Région doit piloter, coordonner et animer le déploiement opérationnel du SRDEII et est seule compétente pour définir les aides aux entreprises en faveur de la création ou d'extension d'activités économiques. Les communes et les EPCI à fiscalité propre pourront participer au financement des dispositifs régionaux, dans le cadre de conventions. Des aides directes d'EPCI sont possibles mais doivent s'inscrire dans les orientations du SRDEII et répondre aux enjeux des bassins d'emploi.

Des conventionnements sont souhaités avec les Départements dans le cadre de leurs compétences (insertion professionnelle, aménagement, tourisme, politique de la ville, etc.), dans l'animation économique locale dans le cadre des bassins d'emploi, dans la chaîne de l'attractivité d'investisseurs étrangers, etc.

Les Agences de développement économique départementales devraient évoluer en « agences de territoires », dont les missions seraient de participer à l'animation territoriale et l'ingénierie de projet dans les bassins d'emploi, contribuer à l'implantation d'entreprises étrangères, participer à la promotion des territoires, ou d'appuyer le développement de grands projets structurants. Les acteurs partenaires institutionnels réaliseront des conventions pluriannuelles : l'Etat, Paris Région Entreprises, la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Île-de-France, la Banque Publique d'Investissement, la Caisse des Dépôts, Business France, et les chambres régionales et départementales de métiers et d'artisanat.

2. S'appuyer sur 24 bassins d'emploi en vue du soutien au développement des territoires et la mise en place de « guichets actifs » au service d'entreprise : une territorialisation de 24 bassins d'emploi (cf carte en infra), est commune à l'Etat et à la Région, pour une gouvernance territoriale de l'action publique et, pour la Région, la volonté de territorialiser une partie de ses interventions, tout en faisant émerger des actions issues des dynamiques locales.

Des Pactes pour la croissance, l'innovation et l'emploi doivent succéder à ceux en cours. Ils doivent être proposés sur la base de coopération Région / EPCI. La contractualisation pluriannuelle en résultant devra respecter trois principes : déployer des actions structurantes ; coordonner les interventions des différents acteurs ; et intégrer un diagnostic, un plan d'actions, un plan de financement, et un dispositif de suivi-évaluation.

Des clubs d'entreprises seront intégrés au sein d'une fédération dans chaque bassin d'emploi.

Dans chaque bassin d'emploi, le « guichet actif » devra fonctionner en réseau et être au contact des entreprises.

3. Mettre en place une gouvernance régionale de l'action économique collaborative par l'intermédiaire de conférence stratégique du SRDEII, d'un comité de partenaires, de la mise en place de la Conférence Territoriale de l'Action publique, etc.
4. Définir des modes de faire innovants, via la création d'une plateforme dématérialisée de dépôts des dossiers de demande d'aide de la Région : Paris Région Up.
5. Définir une stratégie de communication partagée, sur les aides mobilisables par les entreprises, la mise en place des « guichets actifs », et la promotion de l'Île-de-France.

2-3 Une attention particulière en direction des territoires ruraux et de ceux visés par la politique de la ville

Pour répondre aux enjeux des orientations nouvelles de la Stratégie #Leader de la Région, ce rapport aborde tout particulièrement le développement économique et l'entrepreneuriat au sein de territoires pouvant aujourd'hui rencontrer des enjeux de développement en Île-de-France :

- des EPCI en zone rurale⁴, devant associer leurs activités économiques avec des activités agricoles ou se composant d'un tissu industriel en mutation, et ayant des enjeux de développement très différents de ceux du centre de l'agglomération.
- des EPCI dont le développement est associé à une identité socio-économique de la politique de la ville, où un meilleur accès à l'emploi des habitants et une attractivité plus grande des acteurs économiques représentent des enjeux majeurs.

Dans les territoires ruraux

Les EPCI en zone rurale ne connaissent pas un développement socio-économique comparable à celui de l'agglomération parisienne. En parallèle d'une urbanisation progressive, les activités industrielles et agricoles restent encore au cœur de leur développement. Bien que les acteurs du développement économique soient bien présents, les besoins d'aide à la définition de stratégie de développement restent encore élevés. La Région souhaite accentuer leur accompagnement en matière de développement. Dans le cadre de la délibération du 7 juillet 2016, la Région propose une aide à la revitalisation commerciale des communes et EPCI en milieu rural. Il s'agit de soutenir les actions de revitalisation des centres villes et centres bourgs par l'amélioration des commerces de proximité. L'aide financière intervient à hauteur de 50 % du montant des dépenses éligibles, à des investissements liés à :

- Des projets d'aménagement contribuant à améliorer l'environnement des commerces de proximité (création/rénovation de rues piétonnes, création de places de stationnement, signalétique, mobilier urbain, revitalisation de halles de marché, etc.).
- Des projets d'acquisition foncière ou immobilières pour l'installation de commerces de proximité (achat de foncier pour la construction de locaux professionnels, acquisition de locaux ou de fonds commerciaux et artisanaux, aménagement/extension ou rénovation de locaux, etc.).

Dans les territoires en politique de la ville

La loi du 22 février 2014 **de programmation pour la ville et la cohésion urbaine** prévoit la prise en responsabilité statutaire par les EPCI des Contrats de Ville. Outre la nouvelle géographie prioritaire⁵, leur volet développement économique est aujourd'hui sous l'égide des intercommunalités. Il doit « permettre, autour d'un projet de territoire partagé par tous les acteurs, d'articuler de façon cohérente, les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain ». Le volet économique s'illustre par l'intermédiaire du renouvellement urbain (PNRU), de l'insertion dans l'emploi et des Territoires Entrepreneur. Ainsi, le développement des Territoires Entrepreneurs – Zones Franches Urbaines (ZFU) est depuis 2015 sous la responsabilité des groupements intercommunaux qui doivent élaborer une stratégie de développement économique de leur territoire dont celui du Territoire entrepreneur.

⁴ Il s'agit des territoires globalement hors agglomération dont ceux particulièrement ruraux, comme en frange d'Île-de-France.

⁵ 1 300 quartiers dans 700 communes en France dont 75 QPV et 147 communes en Île-de-France.

3- Typologie d'actions des EPCI en faveur du développement économique et de l'entrepreneuriat

En complément de leurs compétences statutaires obligatoires, les EPCI doivent présenter des intérêts communautaires qui sont généralement révélateurs d'orientations privilégiées dans les actions qu'ils conduisent. Ainsi, l'identification d'actions menées pour le développement économique et l'entrepreneuriat s'est d'abord fondée sur l'analyse des compétences et des intérêts communautaires déclarés au 1^{er} janvier 2017 par les 65 EPCI franciliens. Elle est complétée par des actions identifiées entre 2013 et 2017. L'ensemble des dispositifs identifiés a été précisé et enrichi dans le cadre d'entretiens conduits auprès de 25 EPCI au printemps 2017⁶.

3-1 Actions communes aux 65 EPCI

Elaborer une stratégie, ou un schéma économique, et optimiser l'organisation des services

- Elaboration de stratégie ou de schéma de développement économique de l'EPCI : il s'agit d'encadrer et de programmer des orientations stratégiques d'actions en direction du développement économique et de l'entrepreneuriat de l'EPCI. La stratégie peut viser le soutien au développement de certaines filières économiques, la recherche d'une adéquation entre le développement économique et les enjeux du territoire en matière d'emploi, la promotion de la requalification économiques de territoire⁷, l'aide au développement du commerce, etc.
- Mise en place d'un service économique au sein de l'EPCI, associée ou non à celui de l'emploi

Schéma d'orientations économiques

En 2017, la Communauté de Communes Paris-Saclay réalise un schéma directeur de l'offre économique de l'agglomération Paris-Saclay, qui consiste, par exemple, en un bilan de l'offre foncière sur le territoire, en une redéfinition des pôles et des zones d'activité par filière, et un travail sur une nouvelle offre immobilière. Elle comporte un volet sur les tiers-lieux⁸, pour définir leurs conditions de succès et répondre à la demande importante de ce type d'espaces.

Augmenter l'attractivité économique de l'EPCI, soutenir des filières par des actions de communication

- Prospection, promotion et communication dont l'objectif est de valoriser l'espace économique du territoire avec la promotion d'une identité territoriale pour augmenter la visibilité, donc l'attractivité locale, régionale, nationale ou internationale.
- Ingénierie d'étude pour une observation économique du territoire et ses potentialités de développement : la connaissance du tissu économique de l'EPCI et de son environnement permet de construire son identité et d'élaborer des actions de promotion pour son développement. Les EPCI peuvent par exemple travailler avec des cabinets de conseil pour mieux appréhender les enjeux de son développement.
- Soutenir le développement de filières d'activités ou de formation par une communication dédiées au développement économique.

⁶ L'annexe 2 du rapport synthétise l'ensemble des compétences, intérêts communautaires des intercommunalités en Île-de-France. Des actions identifiées entre 2012 et 2017 y sont aussi présentées, à l'exception de 11 EPCI parmi les 65. Les données sont issues de l'observatoire des intercommunalités de l'IAU îdF.

⁷ Requalification de zone d'activité, soutien ou développement de filières d'activités, aide au développement d'entreprises, etc...

⁸ Selon la Chambre de commerce et d'industrie Île-de-France : « Alors que le premier espace de coworking francilien a ouvert en 2008, l'Île-de-France regroupe 138 tiers-lieux collaboratifs en 2016 (espaces de coworking, télécentres, ateliers partagés). Ils répondent à une demande de lieux de travail alternatifs, qui donnent accès à un espace professionnel avec une grande souplesse d'utilisation, et encouragent les échanges au sein d'une communauté, ouvrant ainsi la voie à de possibles synergies d'affaires ».

Ingénierie d'étude

La CC de Gally Mauldre a fait appel à un cabinet de conseil pour réaliser une étude sur le potentiel du tissu économique du territoire.

Promotion de filière

Des supports de communication économique de la CA Pays de Fontainebleau se concentrent sur la création d'entreprise, par exemple avec les « Mardis de la pépinière », mais aussi autour des filières d'enseignement supérieur. Dans cette optique, l'objectif est de faciliter le lien entre le tissu des entreprises locales et l'enseignement supérieur, et d'ancrer les entreprises sur le territoire.

« Les rendez-vous de la création et la jeune entreprise » aident à accroître la visibilité de la CC des Portes Briardes entre Villes et Forêts auprès des entreprises, où les porteurs de projet peuvent participer à des ateliers de formation thématiques.

Développer l'entrepreneuriat

– par une offre de services d'accompagnement

- Proposer des offres de services pour l'entrepreneuriat : recherche d'investisseurs et accompagnement de porteurs de projets pour développer les activités économiques et encourager la création d'emplois (par la création ou la reprise d'entreprise, l'appui financier ou la prestation de services).
- Adhésion de l'EPCI aux dispositifs de soutien à l'activité économique pour en faire bénéficier les entreprises du territoire (ex. aides financières directes ou indirectes aux Plates formes d'Initiative Locale - PFIL).
- Mise en place et animation de réseau d'entrepreneurs via, notamment des guides ou annuaires d'entrepreneurs, pour faciliter leurs échanges, voir la mutualisation d'activité de gestion, par exemple, etc.

Offre de services d'accompagnement des entreprises

Par des permanences d'accompagnement à la création d'entreprises

Depuis 2007, la CA Marne et Gondoire a mis en place une permanence d'accompagnement à la création d'entreprise à destination des porteurs de projets et des jeunes entreprises. Elle se présente comme interlocuteur privilégié pour les porteurs de projet que ce soit sur l'implantation, les dispositifs d'aides, les acteurs économiques locaux. Ainsi, la CA adhère à la plateforme Seine-et-Marne Initiative (pour l'aide au développement économique) qui octroie des prêts d'honneur à taux zéro. Elle travaille également en réseaux avec les chambres consulaires. L'enjeu est d'orienter au mieux les porteurs de projet et les chefs d'entreprises. L'accompagnement consiste en de l'information, du conseil et de l'orientation, jusqu'au montage du dossier. C'est dans le cadre de demande d'implantation de nouvelles entreprises que se déclenche l'ensemble de l'offre de services.

Collaboration avec des PFIL et des agences de développement

La CC Brie Nangissienne adhère à « Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine et Marne », dont l'objectif est de soutenir techniquement et financièrement les créateurs et les repreneurs d'entreprises (prêt d'honneur, aide et suivi à la création, parrainage par un chef d'entreprise).

Soutien aux réseaux d'entrepreneurs

La CC La Brie Nangissienne soutient les réseaux d'entrepreneurs locaux (par financement par ex.) : l'Association de la Zone Industrielle Nangis regroupe 48 entreprises et représente un lieu d'échanges favorisant la dynamique et la promotion du territoire. Elle permet à ses entreprises d'avoir accès à des prestataires de proximité, la mutualisation de moyens (formation, déchets,...), l'entraide technique et amicale pour rompre l'isolement du chef d'entreprise. Sa vocation extérieure est d'être un interlocuteur des pouvoirs publics et des collectivités locales, de faire connaître les besoins et les métiers.

Depuis 2016, la CC Pays de Montereau soutient la création d'une association de chefs d'entreprise du numérique : en 2017, le cluster « Résonance » qui regroupe 15 entreprises a ainsi été créé. Dans une logique de recherche de synergies, le cluster vise à accroître la performance, la visibilité, l'innovation de ses membres et à optimiser la gestion de leurs ressources humaines.

La CC Entre Juine et Renarde travaille actuellement à l'élaboration d'une convention tripartite avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. L'objectif consiste à créer une antenne relais création d'entreprises. Par le biais de ce dispositif, la CC souhaite accompagner les porteurs de projet de l'amorçage jusqu'au montage.

– Par la coordination ou le financement d'organismes dédiés

- Accueil, information, promotion et coordination des actions des partenaires locaux, ingénierie de projet.
- Développement de partenariats avec des organisations publiques et privées :
 - par le soutien des organismes spécialisés (organismes contribuant à la création, au maintien et au développement de l'activité économique et de l'emploi : comme les agences de développement économique ou centre de ressources à l'a création et à l'entrepreneuriat – maison de la création d'entreprises, bus de sensibilisation à l'entreprise, clusters, pôle de compétitivité...) : actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat (notamment dans les quartiers en politique de la ville ou de jeunes),
 - par le soutien à des activités de recherche, à l'enseignement supérieur, au rapprochement des secteurs de la formation du monde de l'entreprise,
 - le développement des technologies de l'information et de la communication et de la desserte haut débit,
 - le soutien et promotion de projets d'activités correspondant à des filières considérées comme stratégiques (filières de recherche, technologiques, industrielles ou agricoles...).

Partenariat avec des organismes spécialisés

La CA Cergy Pontoise soutient et coordonne un réseau de structures d'accompagnement à la création d'entreprise pour proposer aux Cergypontains une offre de services d'accompagnement complète, pour chaque étape de la création et du développement de l'entreprise, afin d'ancrer les porteurs de projet de manière durable sur le territoire. L'enjeu est de soutenir le parcours résidentiel des entreprises par le financement d'acteurs et via l'orientation des porteurs de projet. Bénéficiant aussi d'une gamme complète de services à sa disposition, l'entreprise est incitée à s'implanter sur le territoire et à ne pas en partir. L'accompagnement se fait via deux leviers : des actions portées par la CACP et le soutien et la coordination d'autres acteurs locaux pour garantir un haut niveau de services pour les entreprises. Les domaines concernés sont les suivants : gestion RH, réseaux d'entreprise, accessibilité, gestion de l'environnement urbain, gestion des flux (déchets, énergie), financement, innovation, parcours résidentiel, engagement (RSE). Dans cette optique, la CA soutient de nombreux partenaires, comme par exemple l'ADIE, Initiative 95, les pôles de compétitivité Moveo, Systematic et Cosmetic Valley, le réseau Entreprendre, etc.

La CA Versailles Grand Parc accompagne le développement des entreprises à l'aide de réseaux de clubs et d'associations :

- Clubs d'utilisateurs pour réfléchir aux enjeux locaux sur l'amélioration des services aux entreprises et aux salariés (accessibilité et transport, THD...).
- Clubs d'affaires afin de développer des partenariats entre entreprises.
- Club RH dans l'objectif de mutualiser des moyens pour faire face à des besoins communs : gestion prévisionnelle des compétences, qualité de vie au travail, intégration du handicap...
- Réseau des agents de l'immobilier d'entreprise pour accélérer les rencontres entre l'offre et la demande à travers une bourse aux locaux.

Promotion d'activités par filière

Pour le développement économique global de la CA Versailles Grand Parc, quatre filières ont été ciblées. Il s'agit de :

- La mobilité innovante, qui profite à la R&D de l'industrie automobile présente sur le territoire.
- L'écologie urbaine : la CA « soutient la grappe d'entreprises « Le Vivant et la Ville » qui réunit des entreprises (Jardins de Gally, Véolia), des paysagistes (Agence Laverne), des établissements d'enseignement (TECOMAH, École du paysage...) ainsi que l'INRA de Versailles ».
- La santé, en s'appuyant sur les hôpitaux, cliniques et établissements de recherche comme l'INRA, au sud du territoire notamment.
- Le numérique, qui concerne un grand nombre d'entreprises du territoire.

Insertion dans l'emploi par le développement économique

- Insertion sociale par l'emploi via l'aide à la création d'entreprises : création et participation financière à des organismes d'intervention économique d'appui aux entreprises (Chambres consulaires, agence de développement...).
- Développer l'emploi local en finançant des organismes de formation, soit en direction des demandeurs d'emploi, soit pour des populations déjà actives, afin de les ancrer sur le territoire.
- Soutien aux structures et associations d'aide à l'emploi ou accueil, information, orientation, suivi, mise en relation des demandeurs d'emploi habitant sur le territoire avec les structures et services de l'emploi, la formation et l'insertion et les entreprises (Maison de l'emploi, maison de l'emploi et de l'initiative économique, association d'insertion sociale et professionnelle – Mission locale, etc).
- Organisation d'évènements pour la promotion de recrutement.

Faire rencontrer les entreprises et les demandeurs d'emploi

En partenariat avec l'Association Travail Entraide et l'Etat, la CC des Portes Briardes entre Villes et Forêts déploie le « Rallye Emploi » sur l'ensemble de son territoire. Cet évènement consiste à faire se rencontrer directement les demandeurs d'emploi et les entreprises, afin de trouver « les offres d'emploi dites cachées⁹ ». La proximité et l'échange direct sont privilégiés. Lors de l'édition 2016, « 12 demandeurs d'emploi ont participé et 14 offres d'emploi ont été collectées ». Ces offres peuvent aussi être à destination d'habitants en activité et souhaitant privilégier leur ancrage local.

En 2017, la CC Pays Houdanais met en place son premier « forum de l'entreprise et de l'emploi » : il s'adresse aux acteurs concernés par l'emploi. Les demandeurs d'emploi se verront proposer des jobs meeting, des annonces et des formations, tandis que les employeurs pourront présenter leurs métiers et leurs postes à pourvoir. Ce forum sera aussi l'occasion d'aborder le sujet de la création d'entreprise par les demandeurs d'emploi.

Immobilier d'entreprise ou implantation d'hôtels d'entreprises

- Création et gestion de bourses de locaux d'activité.
- Création et/ou gestion de structures immobilières d'accueil des entreprises comme : les ateliers ou les centres d'affaires, les hôtels d'entreprises, les couveuses, les pépinières et les plates-formes technologiques, d'innovation technologique, les incubateurs, les tiers-lieux ou espaces de co-working. Aujourd'hui, une des formes immobilières innovantes s'illustre par le regroupement d'immobiliers spécifiques permettant l'accompagnement des entreprises à chaque phase de leur développement : l'Incubateurs - Pépinière - Hôtel d'entreprises (IPHE). Ce type d'offre immobilière d'entreprise contribue à l'ancrage résidentiel des entrepreneurs.
- Création et constitution de réserves foncières à destination économique.

⁹ Les emplois « cachés » sont en général à pourvoir et sont inconnus par les demandeurs d'emplois. Ils correspondent à des emplois de secteurs d'activité moins attractifs : ex. dans l'hôtellerie ou la restauration.

Immobilier d'entreprise innovant - IPHE

La CA Paris – Saclay participe financièrement à la création d'un IPHE (Incubateurs - Pépinière - Hôtel d'entreprises) de 6 000 à 10 000 m². L'objectif est de créer un lieu dédié à l'innovation qui accueillera des entreprises à chaque étape de leur parcours. La cible des étudiants et des start-ups est recherchée afin qu'ils puissent se connecter à l'écosystème du plateau de Saclay.

Développement de zones d'activités, industrielles et ou de parcs d'activités

- Etude, création, requalification, aménagement, extension, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.
- Requalification de friches industrielles : résorption et réhabilitation à vocation économique avec la possible réalisation de schéma directeur d'urbanisme industriel.
- Aménagement/commercialisation de Zones d'Activité Economique (ZAE) ou parcs d'activité d'intérêt communautaire dont l'importance est stratégique pour le développement de l'agglomération (hors zone commerciale de centre-ville, notamment les marchés)
- Constitution de réserves foncières et immobilières pour des activités économiques

Requalification de Zone d'Activité, gestion ou développement

Depuis une quinzaine d'années, la CC Moret Seine et Loing développe la zone d'activité (ZA) communautaire des Renardières, sur laquelle le foncier est proposé à prix mesuré. La ZA s'étend sur une surface totale de 130 hectares, dont 85 hectares sont occupés par EDF. Depuis plusieurs années, la zone d'activité connaît des extensions, dans le but de faire du territoire une terre d'accueil pour les PME.

Avec la fusion de communes et la création de la CC des Portes d'Île-de-France au 1^{er} janvier 2017, deux zones d'activités ont été transférées à la CC. Une de ces zones, située à Freneuse, est composée de deux tranches, la première étant remplie et la seconde de 11 hectares en cours de commercialisation. Les demandes d'implantation qui créent de l'emploi sont privilégiées, la CC essayant de privilégier celles qui ne sont pas liées au stockage et à la logistique.

3-2 Actions prenant en compte des enjeux de politique de la ville

Attractivité et identité économique, marketing territorial

- Elaboration de stratégie ou de schéma de développement économique de l'EPCI : ce travail permet de prendre en compte des caractéristiques socioéconomiques et urbaines de quartiers de l'EPCI. C'est ainsi que les enjeux relatifs au développement des QPV sont intégrés en lien avec les Contrats de ville. La présence d'une Zone France Urbaine – Territoire entrepreneur entraîne alors des orientations spécifiques de l'EPCI pour son développement et son intégration avec l'environnement économique ou entrepreneurial de l'intercommunalité.

Insertion dans l'emploi par le développement économique et l'entrepreneuriat

- Soutien des EPCI à des organismes de formation facilitant l'accès à l'emploi offert par les entreprises locales.
- Coordination de Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), coaching de seniors demandeurs d'emploi, création d'écoles de la 2^{ème} chance, création de Maisons de l'économie et de l'emploi (ou ses antennes).

Faciliter l'accès à la formation

Depuis janvier 2017, au sein du Quartier politique de la ville (QPV) de Montereau, la ville de Montereau et la CC portent le projet de « digital academy » : une université numérique, destinée à accueillir des étudiants post bac n'ayant pas les moyens économiques d'aller étudier à Paris. Pour compléter et renforcer la filière numérique déjà amorcée par le campus numérique, le centre de télétravail Stop and Work et le cluster numérique, l'intercommunalité prévoit la création d'une offre immobilière d'entreprise (bureaux) de 1 000 à 2 000 m² d'ici 2019 sur le site du Campus Numérique. L'objectif visé est de faire de ce site un pôle régional de compétitivité sur les usages du numérique.

Sensibiliser à l'entrepreneuriat

L'offre de services proposée par la CA Paris Vallée de la Marne s'adresse notamment aux porteurs de projets localisés en QPV. Une trentaine en bénéficie chaque année et fait l'objet d'un co-financement par le CGET. En complément, une action de sensibilisation renforcée est exercée dans les QPV, en lien avec les associations locales. Ainsi, un bus d'informations sur l'entrepreneuriat se déplace dans les QPV, renseigne les habitants sur la création d'entreprise.

Immobilier d'entreprise ou implantation d'hôtels d'entreprises

- Création et/ou gestion d'immobilier d'entreprise en QPV : l'immobilier d'entreprise a été fortement soutenu au sein des QPV, notamment au sein des ZFU – Territoires entrepreneurs. Des projets immobiliers voient le jour, soit pour répondre à l'accueil d'entrepreneurs, n'ayant pas forcément une offre suffisamment importante dans les quartiers, soit au développement d'activités nouvelles (Pépinière, couveuse, incubateurs, etc.). Les projets immobiliers sont souvent accompagnés d'offre de services d'accompagnement des entrepreneurs.
- Répondre au besoin d'immobilier d'activité économique par des ateliers locatifs : où des activités artisanales peuvent se développer.

Bourse aux locaux

La CA Melun Val de Seine souhaite aider les entrepreneurs à accéder à un immobilier d'entreprise facilitant ainsi leur parcours résidentiel économique et espérer leur ancrage territorial. La CA dispose d'une bourse aux locaux, qui permet d'accompagner et d'assister les entreprises dans leur recherche immobilière.

Immobilier d'entreprise facilitant le développement des entreprises

L'offre de services pour l'entrepreneuriat de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre se structure autour de trois équipements localisés dans des QPV avec sensibilisation des habitants à l'entrepreneuriat (notamment féminin) : la

pépinière-hôtel d'entreprises « La Fabrique », d'une surface de 3 300m² de locaux, avec 86 bureaux modulables de 10 à 70m² et un espace de co-working (12 postes), regroupe un ensemble de services : accompagnement individuel, ateliers collectifs, conseils d'experts (juridiques, financiers...), etc... ; le Centre de l'entrepreneuriat, comme hôtel d'entreprises privé (500m² d'ateliers, 1 600m² de bureaux et 400m² dédiés à un centre de ressources de l'entrepreneuriat), dans lequel les acteurs publics occupent une partie de l'espace pour animer le tissu local d'entrepreneurs : permanences d'accueil, ateliers thématiques, formations pour les porteurs de projet. Ce bâtiment accueille ; la pépinière-hôtel d'entreprise de Viry-Châtillon, qui regroupe aussi un ensemble des services d'accompagnement.

Partenariat d'aide à la création d'entreprises

- Développement de partenariats avec des organisations publiques et privées : par le soutien des organismes spécialisés (organismes contribuant à la création, au maintien et au développement de l'activité économique et de l'emploi dans les QPV, comme des centres de ressources pour l'entrepreneuriat, des maisons de la création d'entreprises, ou des bus de sensibilisation à l'entreprise, clusters, pôle de compétitivité...) : actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Mise en place de Point d'Accueil à la Création d'Entreprise (PACE)¹⁰ comme levier d'information et de coordination des services d'accompagnement

Depuis 2016, l'EPT Est-Ensemble s'est doté d'un PACE qui permet de structurer l'accueil des porteurs de projet et leur accompagnement. Il vise une meilleure coordination des acteurs et des actions mobilisés sur le territoire. L'objectif est, dans un premier temps, d'homogénéiser l'information sur le territoire et de la rendre disponible à tous. Le rôle d'Est-Ensemble n'est pas seulement de décliner différentes offres d'accompagnement des entrepreneurs, mais aussi d'agir comme un animateur, c'est-à-dire d'orienter les porteurs de projets : flécher les jeunes entrepreneurs vers le PACE, qui lui-même réorientera vers le partenaire adéquat. Le PACE oriente aussi fortement son action vers les QPV, avec la présence d'agents de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Région, dont le rôle consiste à faire de la sensibilisation à la création d'entreprise.

3-3 Actions en lien avec la ruralité

Augmenter l'attractivité économique de l'EPCI par le soutien au commerce local

- Promouvoir le développement économique et entrepreneurial selon des filières d'activité spécifiques : le commerce en centre bourg d'EPCI en zone rurale représente une préoccupation importante. Des EPCI décide de le promouvoir pour aider à son développement, ou d'étudier ses potentialités de développement, notamment dans les communes de moins de 2 000 habitants).
- Mettre en œuvre d'une politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

¹⁰ Dispositif régional d'aide au développement de l'entrepreneuriat dans le QPV – ZFU : sensibilisation, information, orientation et offre de services pour des porteurs de projets dans les quartiers.

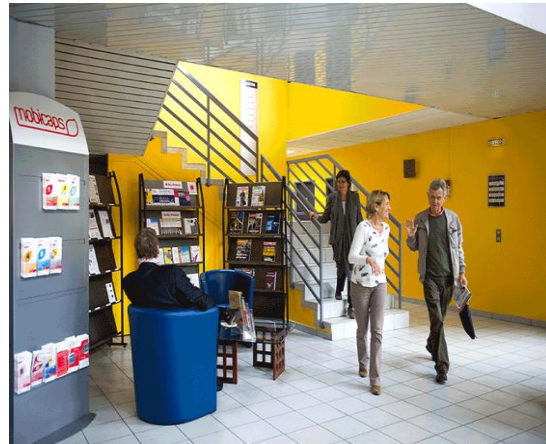
Aides financières pour le développement de commerces de centre bourg

Depuis 2015, la Communauté de communes du Pays Houdanais (Yvelines), en partenariat avec la CCI et la CMA, prennent en charge et en totalité les diagnostics hygiène, sécurité et accessibilité imposés aux commerçants de centre-bourg. Cette démarche vise à intervenir sur l'attractivité des commerces de centre bourg sur sa rénovation et ainsi sur son potentiel de fréquentation.

Melun Val de Seine
© - Hôtel - Artisans - 2 Vaux le Pénil



Paris Saclay
© - Pépinière Orsay



Versailles Grand Parc
© - Barbecue Club d'entrepreneurs



Les Portes Briardes entre Villes et Forêts
© - Communication sur l'emploi

Promouvoir l'entrepreneuriat par le financement d'espaces collaboratifs et un accès au haut débit

- Accueil, information, promotion et coordination des actions des partenaires locaux, ingénierie de projet.
- Développement de partenariats avec des organisations publiques et privées :
 - par le soutien des organismes spécialisés (organismes contribuant à la création, au maintien et au développement de l'activité économique, de filière économique et de l'emploi : comme les agences de développement économique ou centre de ressources pour la création et l'entrepreneuriat – maison de la création d'entreprises, etc.).
 - le développement des technologies de l'information et de la communication et de la desserte haut débit.

Un télécentre : espace de co-working pour des entrepreneurs

Le télécentre JEHOL de la CC Bassée-Montois, comme offre de services pour l'accompagnement d'entrepreneurs, est constitué de bureaux et d'espaces de co-working, reliés à l'internet très haut débit. Sont aussi à disposition une salle de réunion et une cuisine aménagée avec un coin détente. Cependant, pour pallier un taux d'occupation encore insatisfaisant, le propriétaire privé du télécentre perçoit une subvention de la Communauté de communes.

Promotion d'activités par filière

Pour développer sa filière de l'industrie agro-alimentaire, la CA Melun Val de Seine a passé en 2014 un partenariat avec le pôle de compétitivité Vitagora, dont les activités sont liées à la prospection. Concrètement, Vitagora se déplace dans les incubateurs pour attirer les startups innovantes de la filière agro-alimentaire sur le territoire de Melun Val de Seine, comme par exemple Happy Crulture et Jimini's en 2016-2017.

Tourisme

- Elaboration d'un schéma touristique intercommunal.
- Loisirs : commercialisation de prestations et de produits touristiques ; création d'itinéraires de randonnée pédestre, équestre, cycliste, canoë ou fluviale (balisage, signalétique, entretien, aires de pique-nique) ; animation et événements touristiques.
- Attractivité : promotion de toutes actions dont la notoriété et la zone d'attractivité dépasse le territoire d'une commune (promotion du patrimoine bâti, historique et culturel).
- Tourisme et économie locale : conception et valorisation d'une offre touristique (en faveur du développement des capacités d'hébergement, animation et soutien de réseaux d'acteurs, valorisation des produits du terroir).
- Création et gestion d'Offices de tourisme.

Création d'offre touristique soutenant l'économie territoriale

Courant 2017, la CC Bassée Montois programme la création d'un office du tourisme intercommunautaire. Cet office sera commun entre Provinois, Bassée-Montois et les-deux-Morins. Des mécanismes de complémentarité économique, entre la CC Bassée-Montois et le Provinois, doivent se dessiner dans le domaine du tourisme, notamment en matière d'offre d'hébergements touristiques.

4– Points de vues d’EPCI pour une politique régionale en faveur de l’entrepreneuriat

Dans le cadre d’échanges avec vingt-six intercommunalités franciliennes, l’étude met en évidence leurs analyses et leurs questionnements pouvant alimenter les réflexions relatives à la nouvelle politique régionale territorialisée en matière de développement économique et entrepreneurial. Six points d’analyse peuvent être retenus.

Il est important de rappeler, qu’au premier semestre 2017, les EPCI franciliens ont pris connaissance du nouveau SRDEII francilien. Comme évoqué en amont du rapport, la Région souhaite que « dans chaque bassin d’emploi Bassin d’emploi, un seul guichet actif¹¹ soit envisagé pour faire fonctionner en réseau et être au contact des entreprises ». Les points d’analyse présentés y font donc naturellement référence.

Conforter l’EPCI dans son rôle de facilitateur du développement économique : un connecteur pour l’entrepreneuriat

Certains EPCI proposent qu’un guichet actif soit mis en place à l’échelle d’un Bassin d’emploi, tout en étant porté par un des EPCI du Bassin d’emploi, il pourrait mettre en œuvre les nouvelles actions régionales de développement économique et entrepreneurial. Cette proposition découle d’un constat : les EPCI mettent en avant le nombre important d’acteurs de développement économique et d’emploi au sein des Bassins d’emploi et des EPCI les constituant : Plateformes d’Initiatives locales, réseaux d’entreprises, chambres consulaires, associations pour l’emploi ou l’insertion. Leur tissu économique est dense et varié selon que les territoires sont urbanisés ou plus ruraux. Les besoins d’accompagnement à la création d’entreprise ou de développement économique en sont donc différenciés.

La Région suggère la mise en place d’un guichet actif porté par un EPCI. Dans ce cadre, des EPCI souhaitent être un référent territorial jouant le rôle de facilitateur, d’animateur ou de connecteur entre les différents acteurs. Si l’EPCI devenait l’opérateur de la politique régionale, une mise en concurrence des acteurs du développement économique pourrait entraîner une prise de risque d’éloignement entre les acteurs et les besoins des territoires et des populations.

Des référents territoriaux de la Région en lien étroit avec les guichets actifs : l’articulation des missions entre les acteurs Guichet actif, Région et EPCI serait facilitée par une collaboration accrue de leurs agents. Des EPCI ne souhaitent pas privilégier des plateformes virtuelles.

Le guichet actif en lien avec les EPCI devrait aussi permettre de travailler à une meilleure lisibilité et visibilité de l’ensemble des dispositifs d’accompagnement de développement de l’entrepreneuriat qui restent encore aujourd’hui difficilement accessibles aux porteurs de projet.

Développer l’ingénierie technique pour assurer l’animation du développement économique et entrepreneurial

Depuis plus d’une dizaine d’années, les dispositifs d’accompagnement à la création d’entreprise et à son développement ont été progressivement mis en place. Par exemple, l’État intervient fortement sur l’aide à la création d’entreprise des demandeurs d’emploi, ou l’aide à la formation de jeunes créateurs. La Région propose des dispositifs de droit commun comme PM’up, TP’up, ESS, ou spécifiques en zone rurale avec le Pacte rural, ou au sein des quartiers en politique de la ville avec Créarif quartier. D’autres acteurs aident aussi au financement des projets comme les Plates formes d’Initiatives Locales avec l’attribution de prêts financiers (les prêts d’honneur à taux zéro).

Des EPCI s’interrogent sur leurs capacités en ingénierie technique pour optimiser l’utilisation de ces nombreux dispositifs. Par exemple, le montage des dossiers d’aide à l’entrepreneuriat de la Région qui reste le même indépendamment des moyens dont disposent les EPCI, or les EPT au centre de l’agglomération parisienne ont des moyens organisationnels beaucoup plus importants que des CC aux franges de l’Île-de-France. Certains EPCI souhaitent des rapports différenciés avec la Région et des possibilités de montage de demandes d’aides différenciés selon leurs tailles.

¹¹ Le guichet actif est appréhendé comme un partenaire pouvant répondre aux objectifs opérationnels du SRDEII. Les formes de collaborations entre le guichet actif et la Région sont en cours de définition.

Plus globalement, le développement de l'ingénierie technique améliorerait les politiques d'aide à l'entrepreneuriat. Cela permettrait une réelle animation du développement économique et entrepreneurial dédiée à l'information et l'orientation des entrepreneurs vers les différents dispositifs d'accompagnement.

Déconcentrer les guichets actifs à l'échelle de bassin d'emploi en s'appuyant sur les EPCI

Certains territoires de bassin d'emploi couvrent un territoire géographiquement très étendu, notamment ceux des franges de l'Île-de-France. Ils ont une plus faible densité de population mais aussi beaucoup plus vastes. La taille de leur territoire justifierait des relais régionaux adaptés à la diversité des enjeux de développement rencontrés qui peuvent varier d'un EPCI à l'autre. Par exemple, plusieurs points d'accueil et d'accompagnement à la création d'entreprise seraient plus adaptés qu'un seul guichet actif à l'échelle du Bassin d'emploi.

– Un guichet actif au sein d'un seul Bassin d'emploi adapté au milieu rurbain ou rural

La mutualisation de services économiques de plusieurs EPCI en milieu rurbain ou rural pourrait être considérée comme légitime. Les EPCI doivent intégrer leurs nouvelles missions issues des transferts de compétences des Agences de développement départementales.

Au sein de bassin d'emploi géographiquement étendu, les EPCI souhaitent entretenir la connaissance de leurs spécificités territoriales. Deux possibilités sont avancées :

- Le territoire du Bassin d'emploi ne doit pas alors se composer d'un seul guichet actif mais doit intégrer des référents territoriaux pour de meilleurs échanges. Cela évitera l'éloignement du guichet actif unique avec les acteurs locaux et ne pas mettre à mal légitimité locale des EPCI. Ces derniers souhaitent ainsi maintenir une déconcentration territoriale de l'action économique, notamment dans les franges d'Île-de-France.
- Si le Bassin d'emploi ou le PACTE¹² ont un territoire commun d'actions, ces mêmes EPCI ruraux peuvent avoir un guichet unique actif à l'échelle d'un bassin d'emploi.

– L'EPT comme porteur du guichet actif

L'adéquation territoriale entre les nouveaux bassins d'emploi et le territoire des EPT et ses compétences statutaires rend cohérente sa gouvernance économique territoriale. L'offre de services d'accompagnement au développement économique et à l'entrepreneuriat pourrait être ainsi pilotée par l'EPT. Celui-ci est aussi légitime pour assurer une mission de proximité auprès des entreprises et porteurs de projets économiques.

Les EPT peuvent être concernés par des quartiers en politique de la ville. Le pilotage EPT/Guichet actif unique/Bassin d'emploi devrait aussi permettre l'intégration des entrepreneurs issus des QPV dans un territoire plus grand et pas seulement restreint à leur propre quartier. L'EPT a en effet vocation à définir la stratégie globale de développement de son territoire, notamment en matière de la politique de la ville. Il s'agit parallèlement d'intervenir aussi sur une meilleure insertion sociale d'habitants entrepreneurs souvent à la tête de micro-entreprises. Le suivi et l'accompagnement des porteurs de projets dans les QPV ne peuvent cependant pas se réaliser au sein d'un seul guichet unique, des relais territoriaux sont nécessaires pour répondre à une importante demande.

Faciliter la mise en réseau d'acteurs grâce aux PACTE(s)

Les enjeux de l'emploi, du développement économique et entrepreneurial trouvent sens aux seins de bassins d'emploi allant au-delà de celui d'un seul EPCI. Le bassin d'emploi devrait permettre d'accentuer les collaborations entre EPCI pour aider à une meilleure accessibilité des bassins d'emploi par les habitants et favoriser des dynamiques entre entrepreneurs.

Les EPCI interviewés mettent en avant l'intérêt des PACTE(s)¹³ car ils insufflent une dynamique de mise en réseau d'acteurs, notamment intercommunautaires. Ces acteurs, dont la compétence est souvent complémentaire de celle des EPCI, produisent un réel accompagnement des

¹² Le PACTE, dispositif régional pour l'emploi, fédère déjà les acteurs locaux de développement économique ce qui faciliterait le rôle du guichet actif EPCI sur le bassin d'emploi.

¹³ Le dispositif régional en matière de développement de l'emploi.

entreprises et/ou une prise en compte des enjeux de l'emploi. La dynamique a pu, par exemple, engendrer la mobilisation de financements européens (LEADER).

Les EPCI souhaitent un développement des « PACTE(s) pour la croissance, l'innovation et l'emploi¹⁴ » prenant en compte les effets fédérateurs des acteurs du développement économiques des PACTE(s) pour l'emploi

Soutenir les projets immobiliers porteurs d'ancrage territorial

En plus des aides financières, de formation ou d'offre de services au développement de l'entrepreneuriat, l'immobilier d'entreprise s'est fortement illustré dans les politiques de développement économique locales ou intercommunales. Sa variété a évolué selon des besoins grandissant des entreprises selon leurs différentes phases de développement : incubateur, pépinière, centre d'artisanat ou par filière d'activité et l'existence d'immobilier productif (de type atelier), ou plus ordinairement des hôtels d'activités spécialisés dans l'accueil d'entreprises. Ces formes diverses peuvent offrir des services mutualisés pour la gestion ou la création d'entreprises (en amont de projet ou lors d'amorçage de projet ou de leur développement à trois ans). Aujourd'hui, les espaces de co-working et les tiers lieux se développent afin de répondre à de nouveaux besoins d'entrepreneurs ou de salariés géographiquement éloignés de leurs employeurs¹⁵. Un des principaux objectifs des collectivités est d'ancrer les entreprises dans un parcours résidentiel de proximité. Outre la dynamique économique en résultant, les collectivités peuvent alors espérer un meilleur accès de l'emploi local aux habitants. Une adéquation entre l'offre d'emploi locale et la demande notamment des personnes en recherche d'emploi peut aussi être visée. Pour espérer un ancrage plus important et une réponse adaptée aux besoins des entrepreneurs, les acteurs du développement économique doivent ainsi imaginer de nouvelles structures regroupant une offre de services variées. De nouvelles structures immobilières voient ainsi le jour par l'intermédiaire d'Incubateur-Pépinière-Hôtel d'entreprises¹⁶ (IPHE).

Rendre plus visible le développement économique rural

L'évolution de l'attribution des compétences de la Région et des agences départementales de développement économique met en exergue des enjeux de visibilité du développement économique des territoires. Un rayonnement international du développement économique doit être soutenu. Des EPCI, notamment issus des franges franciliennes, souhaitent que des actions de valorisations de leurs actions locales de développement économique et entrepreneurial n'en soit pas pour autant diminuées. Elles mesurent l'importance du développement international du rayonnement de la région francilienne comme facteur de développement à long terme. Elles mettent aussi en avant leurs préoccupations de développement à court terme et le besoin de rendre encore plus visible leurs projets, localement ou à des échelles territoriales plus étendues.

Le guichet actif peut aussi renforcer le marketing territorial des franges d'Île-de-France, celles-ci pouvant être confrontées à une concurrence interrégionale (par l'exemple de l'attractivité du foncier des régions frontalières plus ou moins forte).

¹⁴ Nouveau dispositif régional pour l'emploi devant intégrer notamment des actions structurantes et des plans de financement, etc.

¹⁵ Un éloignement géographique qui souffre d'un réseau de transport collectif encore à développer au sein d'EPCI notamment en zone rurale avec des territoires encore enclavés ; les bus comme offre complémentaire au réseau ferré répond à des besoins d'entreprise ou d'habitants pour évoluer au sein de bassin d'emploi diffus. Les espaces de co-working ou de tiers lieux y sont souvent localisés à proximité de gare ou lieu de transport.

¹⁶ Dans un même projet immobilier, il s'agit d'accompagner des entrepreneurs dans les différentes étapes de leur développement d'activité et de maturation structurelle en y mobilisant aussi une offre de services.

Conclusion

Aujourd'hui, le soutien public du développement économique et entrepreneurial a fortement évolué. Les soixante cinq intercommunalités franciliennes doivent s'approprier une montée en charge de leur compétence de développement économique, par l'intégration de nouvelles zones d'activité dans le cadre de fusion d'EPCI par exemple, ou par un accompagnement du développement entrepreneurial accru et plus opérationnel avec l'ensemble des acteurs déjà nombreux (Préfecture de région, Région, Chambres consulaires, Banques d'investissement, Caisse des dépôts, agences de développement, etc.). Elles doivent aussi prendre en compte la nouvelle définition des bassins d'emploi commune (Bassin d'emploi) entre la Région et l'Etat. En Île-de-France, la Région propose sa nouvelle Stratégie #Leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation, son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2017-2021 (SRDEII) en résultant. Il prévoit une refonte de sa politique économique et entrepreneuriale. Selon sa présidente, Madame Valérie Pécresse : « La Région poussera les projets ambitieux et collectifs et se positionnera comme un acteur central de l'économie...de piloter les politiques structurantes comme les initiatives des acteurs institutionnels ». L'orientation « Développer l'esprit d'entreprendre et d'innover sur tous les territoires » du SRDEII précise les objectifs pour la création et le développement de l'entrepreneuriat, la prise en compte des besoins d'emplois des entreprises, la prise en compte de la diversité de l'économie francilienne ou la dynamisation l'économie des territoires ruraux et des quartiers.

La diversité économique de la région et ses évolutions s'illustrent au sein des EPCI par leur localisation géographique et leur capacité à accompagner le développement économique et entrepreneurial local très différencié selon qu'il existe en zone urbaine ou au sein de territoire rural. Cette diversité, fortement marquée par la progression des activités de services, notamment au centre de l'Île-de-France, et par les mutations industrielles ou techniques, est prise en compte par les EPCI et leur volonté d'accompagnement de ces changements. Ils souhaitent se positionner comme connecteur pour l'entrepreneuriat privilégiant l'animation et la coordination des acteurs locaux du développement économique. Le rôle de guichet unique actif souhaité par la Région pourrait s'adapter au niveau des EPT et trouver des relais territoriaux notamment au sein des Bassin d'emploi en territoire rural. Ces relais permettraient une meilleure appropriation de la diversité des enjeux de développement des EPCI composant les Bassin d'emploi et accentuer l'accessibilité, la lisibilité et la visibilité des actions régionales. Le développement économique et entrepreneurial est toujours concerné par une demande forte d'accompagnement, qu'il soit financier, par exemple, pour la réalisation d'immobilier approprié au parcours résidentiel des entreprises, ou qu'il soit de sensibilisation et d'accompagnement par une offre de services à intégrer de plus en plus localement. L'aide au développement de l'entrepreneuriat vise aussi l'accompagnement de l'entreprise dans l'ensemble de ses phases de développement avec une offre la plus complète de services et d'accueil à l'échelle intercommunale : les Incubateurs-Pépinière-Hôtel d'entreprises (IPHE) en sont une des illustrations. La spécificité de l'entrepreneuriat dans les QPV, sous l'égide des Contrats de Ville et des EPCI, s'illustre, entre autres enjeux, aujourd'hui par l'idée de ne pas cloisonner les activités des entrepreneurs au sein même des quartiers. Des EPCI souhaitent saisir l'opportunité de la création de guichet actif pour élargir le territoire des activités des entrepreneurs, pour « faciliter l'intégration des entreprises des quartiers au moins au sein d'un bassin d'emploi ».

Dans le cadre de la mise en œuvre prochaine de la politique régionale territorialisée de développement économique et entrepreneurial, une animation des acteurs du développement de l'entrepreneuriat pourrait répondre aux aspirations des EPCI franciliens, notamment dans le cadre des nouveaux bassins d'emploi. Les intercommunalités souhaitant s'impliquer dans un accompagnement de plus en plus opérationnel des entrepreneurs, la volonté de la Région à soutenir l'animation des réseaux d'entrepreneurs aiderait à la rendre plus visible des entreprises.

ANNEXES

Annexe 1

**Éléments économiques du tissu d'entreprises des 65 EPCI d'Île-de-France
par département**

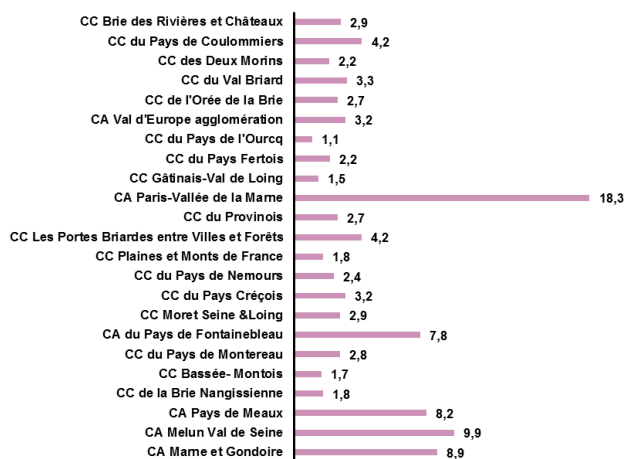
Annexe 2

**Compétences statutaires et actions des EPCI franciliens en matière de
développement économique**

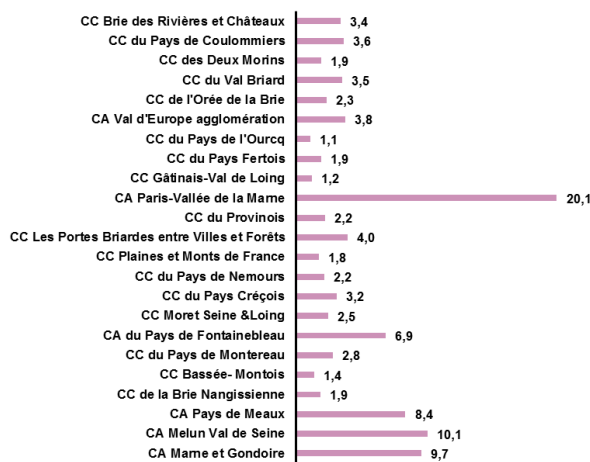
Annexe 1 - Eléments économiques du tissu d'entreprises des 65 EPCI d'Île-de-France par département¹⁷

Département de Seine-et-Marne

Répartition du stock d'entreprises dans les EPCI de Seine-et-Marne (en % - 2015)

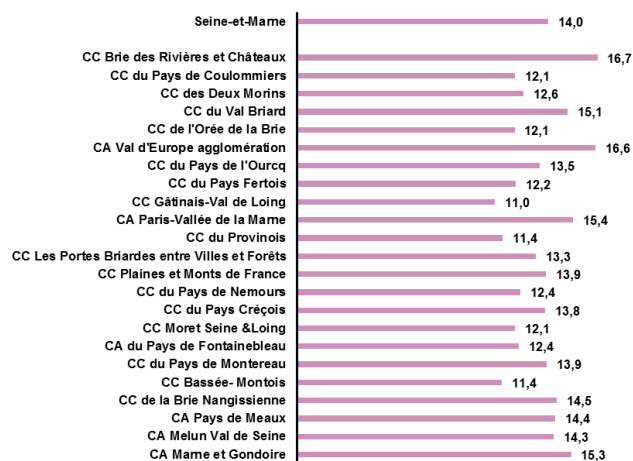


Répartition des créations d'entreprises dans les EPCI de Seine-et-Marne (en % - 2015)



¹⁷ Les données relatives aux entreprises sont issues des données Insee REE 2015 Sirene.

Taux de création d'entreprises dans les EPCI de Seine-et-Marne (en % - 2015)



**Répartition des secteurs d'activité des entreprises au sein des EPCI de Seine-et-Marne
(stock 2015 en %)**

EPCI	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Restauration & Hébergement	Services aux entreprises	Services à la personne
CA Marne et Gondoire	5,6	12,5	29,9	31,4	20,7
CA Melun Val de Seine	4,4	15,8	28,2	27,4	24,3
CA Pays de Meaux	6	16,2	32,1	25	20,8
CC de la Brie Nangissienne	8,3	17,5	29,3	24,3	20,6
CC Bassée- Montois	7,6	21,8	26	25	19,6
CC du Pays de Montereau	7,3	17,3	34,5	18,5	22,5
CA du Pays de Fontainebleau	4,4	10	24,5	35	26
CC Moret Seine &Loing	7,2	15,9	24,3	27,5	25,1
CC du Pays Créçois	6	20,5	28	25,2	20,3
CC du Pays de Nemours	7,5	15,5	29,2	25	22,8
CC Plaines et Monts de France	5,8	21	31,8	25	16,3
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	5,9	16,5	27,5	27,9	22,2
CC du Provinois	7	14,9	31,8	23,4	23
CA Paris-Vallée de la Marne	4,8	15,9	32	28	19,4
CC Gâtinais-Val de Loing	8,3	22,3	26,8	22,3	20,2
CC du Pays Fertois	6,1	17,5	27,6	26,8	22
CC du Pays de l'Ourcq	7	22,4	27,7	25,4	17,5
CA Val d'Europe agglomération	3,1	9,6	27,5	38,3	21,5
CC de l'Orée de la Brie	6,6	17,5	29,6	28,1	18,2
CC du Val Briard	7,6	18,5	28,1	27,3	18,5
CC des Deux Morins	8,5	21,	28,9	21,2	20,5
CC du Pays de Coulommiers	6,5	17,4	29,9	24,3	21,9
CC Brie des Rivières et Châteaux	7,4	20,2	25,3	26,3	20,9

Seine-et-Marne	5,8	16	29,2	27,6	21,4
----------------	-----	----	------	------	------

Lecture : La couleur () indique le secteur d'activité où les taux d'entreprises sont les plus élevés

La couleur () indique le 2^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur () indique le 3^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur () indique le 4^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur () indique le secteur où les taux sont les plus faibles

Répartition des secteurs d'activité des créations d'entreprises au sein des EPCI de Seine-et-Marne (stock 2015 en %)

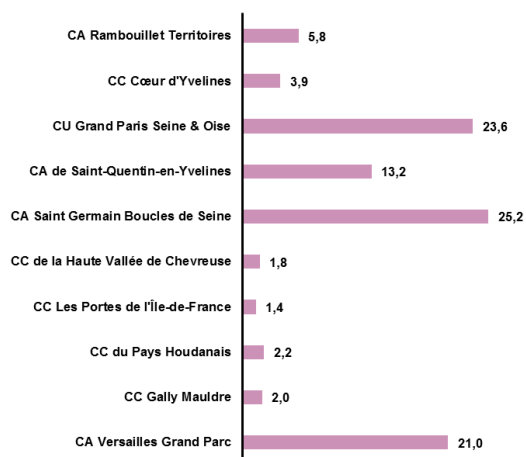
EPCI	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Restauration & Hébergement	Services aux entreprises	Services à la personne
CA Marne et Gondoire	3,9	8,3	30,3	35,2	22,2
CA Melun Val de Seine	4,7	13,6	32,2	28,4	21,1
CA Pays de Meaux	3,2	11,3	37,7	28,5	19,3
CC de la Brie Nangissienne	4,7	10,5	36,3	22,2	26,3
CC Bassée- Montois	2,4	15	24,4	34,6	23,6
CC du Pays de Montereau	2,7	18,1	33,8	21,2	24,2
CA du Pays de Fontainebleau	3,6	7,8	22,9	37,7	27,9
CC Moret Seine & Loing	6,1	13,2	21,5	29,8	29,4
CC du Pays Créçois	4,5	12,7	27,1	30,2	25,4
CC du Pays de Nemours	4,5	15,5	30	23	27
CC Plaines et Monts de France	0,6	15,9	39,6	23,2	20,7
CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts	3,3	11,4	31,3	31	23,1
CC du Provinois	3,9	12,7	30,9	27,5	25
CA Paris-Vallée de la Marne	3,5	12,6	32,3	31,7	20
CC Gâtinais-Val de Loing	9,1	17,3	20,9	25,5	27,3
CC du Pays Fertois	6,2	12,9	30,9	29,8	20,2
CC du Pays de l'Ourcq	2	19,2	31,3	24,2	23,2
CA Val d'Europe agglomération	2,6	4,3	29,5	42,7	20,9
CC de l'Orée de la Brie	6	14,8	29,6	28,2	21,3
CC du Val Briard	3,7	15,9	27,2	32,4	20,8
CC des Deux Morins	8,4	16,2	27,4	24	24
CC du Pays de Coulommiers	4,2	16,4	27,4	31	21,1
CC Brie des Rivières et Châteaux	3,8	14,5	24,5	31,1	26,1

Seine-et-Marne	3,9	12,3	30,3	30,9	22,5
----------------	-----	------	------	------	------

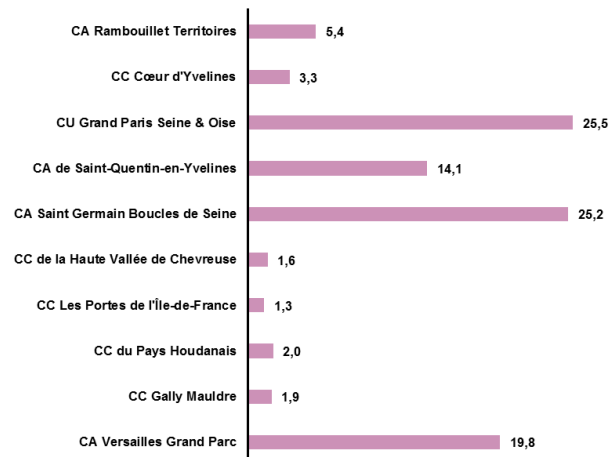
Lecture : La couleur (■) indique le secteur d'activité où les taux de créations d'entreprise sont les plus élevés
 La couleur (■) indique le 2^{ème} secteur où les taux sont les plus importants
 La couleur (■) indique le 3^{ème} secteur où les taux sont les plus importants
 La couleur (■) indique le 4^{ème} secteur où les taux sont les plus importants
 La couleur (■) indique le secteur où les taux sont les plus faibles

Département des Yvelines

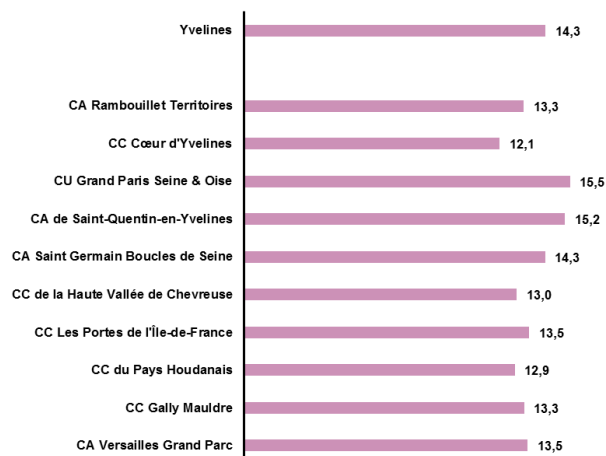
Répartition du stock d'entreprises dans les EPCI des Yvelines (en % - 2015)



Répartition des créations d'entreprises dans les EPCI des Yvelines (en % - 2015)



Taux de création d'entreprises dans les EPCI des Yvelines (en % - 2015)



Répartition des secteurs d'activité des entreprises au sein des EPCI des Yvelines (stock 2015 en %)

EPCI	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Restauration & Hébergement	Services aux entreprises	Services à la personne
CA Versailles Grand Parc	3,4	7,2	21	46	22,3
CC Gally Mauldre	3,5	8	20,5	47,1	20,9
CC du Pays Houdanais	6,6	14,6	23,8	34,3	20,6
CC Les Portes de l'Île-de-France	6,7	20,5	27,3	25,8	19,8
CC de la Haute Vallée de Chevreuse	4,2	8,4	21	41,7	24,6
CA Saint Germain Boucles de Seine	3,7	10,8	23,2	40,4	21,9
CA de Saint-Quentin-en-Yvelines	4,4	11,4	28,3	33,7	22,2
CU Grand Paris Seine & Oise	4,6	14,9	29,4	30	21
CC Cœur d'Yvelines	4,7	13,6	23,2	37,4	21,1
CA Rambouillet Territoires	4,7	12,4	24	35,9	23
Yvelines	4,1	11,4	24,9	37,7	21,8

Lecture : La couleur () indique le secteur d'activité où les taux d'entreprises sont les plus élevés
 La couleur () indique le 2^{ème} secteur où les taux sont les plus importants
 La couleur () indique le 3^{ème} secteur où les taux sont les plus importants
 La couleur () indique le 4^{ème} secteur où les taux sont les plus importants
 La couleur () indique le secteur où les taux sont les plus faibles

Répartition des secteurs d'activité des créations d'entreprises au sein des EPCI des Yvelines (stock 2015 en %)

EPCI	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Restauration & Hébergement	Services aux entreprises	Services à la personne
CA Versailles Grand Parc	3,3	6	20	50,5	20,1
CC Gally Mauldre	1,7	9,3	18,6	50,8	19,5
CC du Pays Houdanais	3,6	13,8	19	41,5	22,1
CC Les Portes de l'Île-de-France	3,6	13,3	22,4	37	23,6
CC de la Haute Vallée de Chevreuse	4,4	4,9	15,8	49,3	25,6
CA Saint Germain Boucles de Seine	2	9,8	23	44,9	20,2
CA de Saint-Quentin-en-Yvelines	2,6	9,3	32,8	35,7	19,6
CU Grand Paris Seine & Oise	3	12,8	32,5	32,7	18,9
CC Cœur d'Yvelines	5,7	10,3	17,5	46,7	19,9
CA Rambouillet Territoires	2,7	9,6	19,1	44,6	24
Yvelines	2,9	9,8	25,6	41,7	20,1

Lecture : La couleur () indique le secteur d'activité où les taux de créations d'entreprise sont les plus élevés

La couleur () indique le 2^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

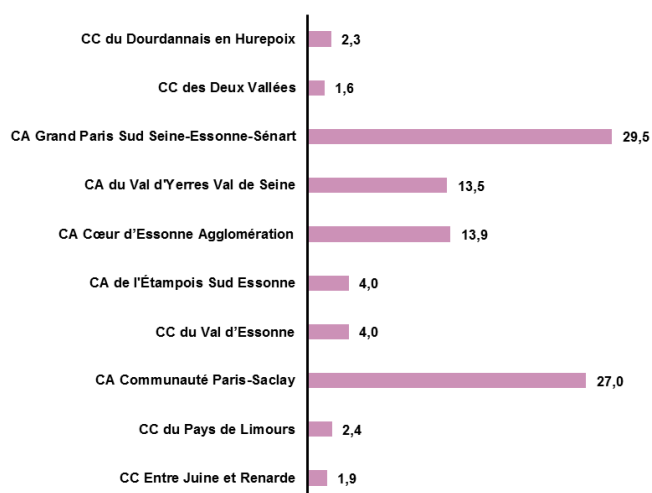
La couleur () indique le 3^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur () indique le 4^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

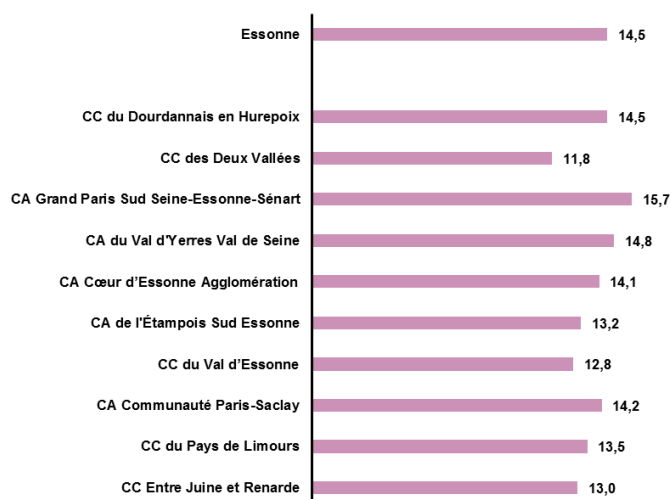
La couleur () indique le secteur où les taux sont les plus faibles

Département de l'Essonne

Répartition des créations d'entreprises dans les EPCI d'Essonne (en % - 2015)



Taux de création d'entreprises dans les EPCI d'Essonne (en % - 2015)



Répartition des secteurs d'activité des entreprises au sein des EPCI de l'Essonne (stock 2015 en %)

EPCI	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Restauration & Hébergement	Service aux entreprises	Service à la personne
CC Entre Juine et Renarde	5,2	16,9	26,7	30,2	20,9
CC du Pays de Limours	4,5	16,3	22,9	35,3	21,1
CA Communauté Paris-Saclay	4,8	12	27,6	34,2	21,4
CC du Val d'Essonne	6,4	17,5	24,8	27,9	23,4
CA de l'Étampois Sud Essonne	6,3	16,7	28,5	26,8	21,6
CA Cœur d'Essonne Agglomération	4,5	17,3	29,2	27,2	21,8
CA du Val d'Yerres Val de Seine	4,2	16,1	26,3	29,2	24,2
CA Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart	4,5	16,1	30,5	29,7	19,3
CC des Deux Vallées	6,5	17,9	27	27,2	21,5
CC du Dourdannais en Hurepoix	5,2	15,1	25,3	32,3	22,1

Essonne	4,8	15,3	28,2	30,5	21,3
----------------	-----	------	------	------	------

Lecture : La couleur () indique le secteur d'activité où les taux d'entreprises sont les plus élevés

La couleur () indique le 2^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur () indique le 3^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur () indique le 4^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur () indique le secteur où les taux sont les plus faibles

Répartition des secteurs d'activité des créations d'entreprises au sein des EPCI de l'Essonne (stock 2015 en %)

EPCI	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Restauration & Hébergement	Services aux entreprises	Services à la personne
CC Entre Juine et Renarde	2,8	15,3	24,3	32,8	24,9
CC du Pays de Limours	5	9,9	23	39,2	23
CA Communauté Paris-Saclay	3	10,2	27	39,3	20,5
CC du Val d'Essonne	3,2	15,6	24,2	37,4	19,6
CA de l'Étampois Sud Essonne	4	17,3	25,9	34	18,9
CA Cœur d'Essonne Agglomération	2,9	13,5	30,8	33,1	19,7
CA du Val d'Yerres Val de Seine	3	14,4	28,2	33,4	21
CA Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart	2,6	12,5	33,8	31,5	19,7
CC des Deux Vallées	4,6	10,6	21,2	31,1	32,5
CC du Dourdannais en Hurepoix	4,2	11,8	25	37,3	21,7
Essonne	3	12,5	29,3	34,7	20,5

Lecture : La couleur () indique le secteur d'activité où les taux de créations d'entreprise sont les plus élevés

La couleur () indique le 2^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

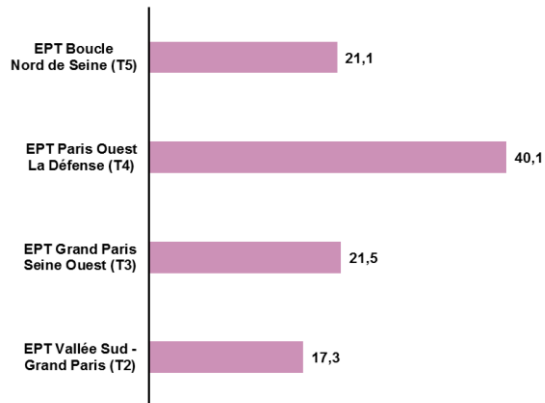
La couleur () indique le 3^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur () indique le 4^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

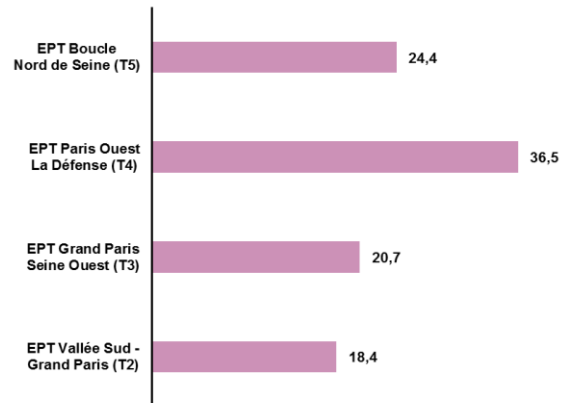
La couleur () indique le secteur où les taux sont les plus faibles

Département des Hauts-de-Seine

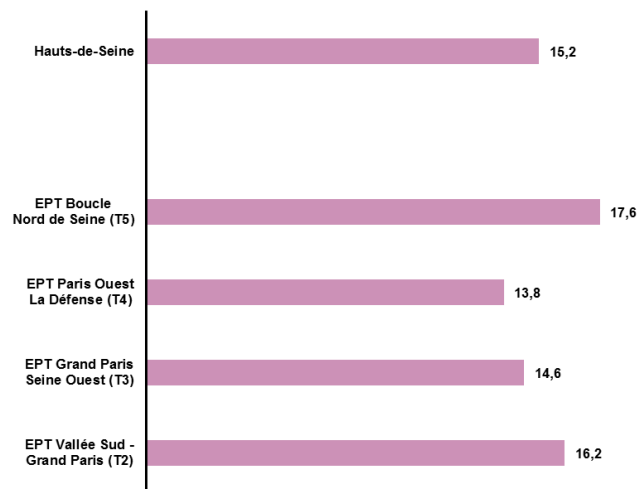
Répartition du stock d'entreprises dans les EPCI des Hauts-de-Seine (en % - 2015)



Répartition des créations d'entreprises dans les EPCI des Hauts-de-Seine (en % - 2015)



Taux de création d'entreprises dans les EPCI des Hauts-de-Seine (en % - 2015)



Répartition des secteurs d'activité des entreprises au sein des EPCI des Hauts-de-Seine (stock 2015 en %)

EPCI	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Restauration & Hébergement	Services aux entreprises	Services à la personne
EPT Vallée Sud - Grand Paris (T2)	4	9,2	23,2	40,9	22,7
EPT Grand Paris Seine Ouest (T3)	3,1	6,4	18,4	53	19,1
EPT Paris Ouest La Défense (T4)	3,8	6,3	21,3	52	16,6
EPT Boucle Nord de Seine (T5)	4	13,8	31,6	34,7	15,9

Hauts-de-Seine	3,7	8,4	23,2	46,6	18,1
----------------	-----	-----	------	------	------

Lecture : La couleur (■) indique le secteur d'activité où les taux de créations d'entreprise sont les plus élevés
 La couleur (■) indique le 2^{ème} secteur où les taux sont les plus importants
 La couleur (■) indique le 3^{ème} secteur où les taux sont les plus importants
 La couleur (■) indique le 4^{ème} secteur où les taux sont les plus importants
 La couleur (■) indique le secteur où les taux sont les plus faibles

Répartition des secteurs d'activité des créations d'entreprises au sein des EPCI des Hauts-de-Seine (stock 2015 en %)

EPCI	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Restauration & Hébergement	Services aux entreprises	Services à la personne
EPT Vallée Sud - Grand Paris (T2)	2,8	6,9	24,8	45,2	20,3
EPT Grand Paris Seine Ouest (T3)	2,3	5,4	20,4	53,5	18,4
EPT Paris Ouest La Défense (T4)	2	5,5	21,6	54,3	16,5
EPT Boucle Nord de Seine (T5)	2,5	11,7	35,1	36	14,6

Hauts-de-Seine	2,3	7,3	25,3	48	17,1
----------------	-----	-----	------	----	------

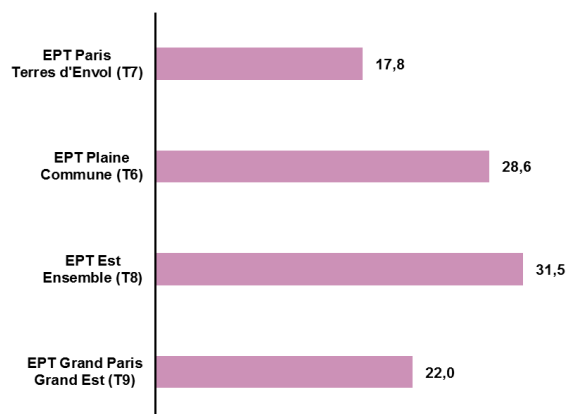
Lecture : La couleur (■) indique le secteur d'activité où les taux de créations d'entreprise sont les plus élevés
 La couleur (■) indique le 2^{ème} secteur où les taux sont les plus importants
 La couleur (■) indique le 3^{ème} secteur où les taux sont les plus importants
 La couleur (■) indique le 4^{ème} secteur où les taux sont les plus importants
 La couleur (■) indique le secteur où les taux sont les plus faibles

Département des Hauts-de-Seine

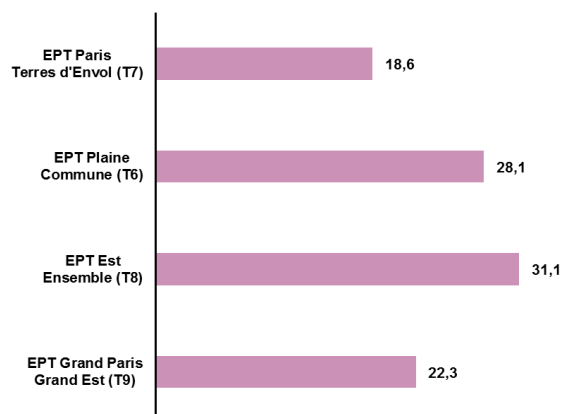
Population et tissu économique des EPCI de Seine-Saint-Denis en 2015

EPCI	Population	Nbre d'entreprises (stock)	Répartition du stock (%)	Nbre de créations d'entreprises	Répartition des créations d'entreprises (%)	Taux de création (%)
EPT Grand Paris Grand Est (T9)	389 156	22 082	22	3 877	22,3	17,6
EPT Est Ensemble (T8)	407 717	31 563	31,5	5 414	31,1	17,2
EPT Plaine Commune (T6)	421 566	28 689	28,6	4 892	28,1	17,1
EPT Paris Terres d'envol (T7)	352 589	17 826	17,8	3 231	18,6	18,1
Seine-Saint-Denis	1 571 028	100 160	100	17 414	100	17,4

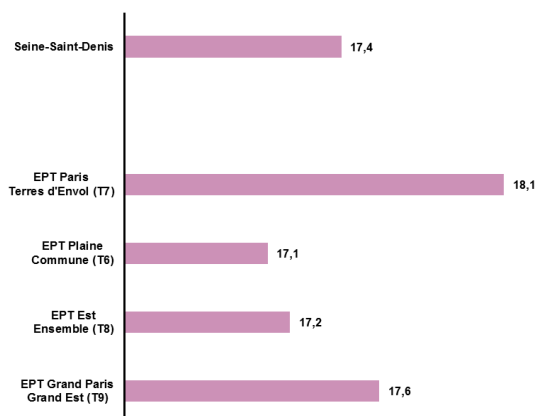
Répartition du stock d'entreprises dans les EPCI de Seine-Saint-Denis (en % - 2015)



Répartition des créations d'entreprises dans les EPCI de Seine-Saint-Denis (en % - 2015)



Taux de création d'entreprises dans les EPCI de Seine-Saint-Denis (en % - 2015)



Répartition des secteurs d'activité des entreprises au sein des EPCI de Seine-Saint-Denis (stock 2015 en %)

EPCI	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Restauration & Hébergement	Services aux entreprises	Services à la personne
EPT Grand Paris Grand Est (T9)	4	21,7	30,6	26,3	17,4
EPT Est Ensemble (T8)	5,3	22,1	30,9	27,6	14,2
EPT Plaine Commune (T6)	4,4	18,4	43,3	22,3	11,7
EPT Paris Terres d'Envol (T7)	3,9	20,7	40,5	20	15
Seine-Saint-Denis	4,5	20,7	36,1	24,4	14,3

Lecture : La couleur (■) indique le secteur d'activité où les taux d'entreprise sont les plus élevés

La couleur (■) indique le 2^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur (■) indique le 3^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur (■) indique le 4^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur (■) indique le secteur où les taux sont les plus faibles

Répartition des secteurs d'activité des créations d'entreprises au sein des EPCI de Seine-Saint-Denis (stock 2015 en %)

EPCI	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Restauration & Hébergement	Services aux entreprises	Services à la personne
EPT Grand Paris Grand Est (T9)	2,6	18,9	35,2	28,1	15,1
EPT Est Ensemble (T8)	3,5	16,1	36,8	29,9	13,7
EPT Plaine Commune (T6)	2,8	15,4	46,3	23,5	12,1
EPT Paris Terres d'Envol (T7)	1,9	18,2	47,3	19,3	13,3
Seine-Saint-Denis	2,8	16,9	41	25,7	13,5

Lecture : La couleur (■) indique le secteur d'activité où les taux de créations d'entreprise sont les plus élevés

La couleur (■) indique le 2^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

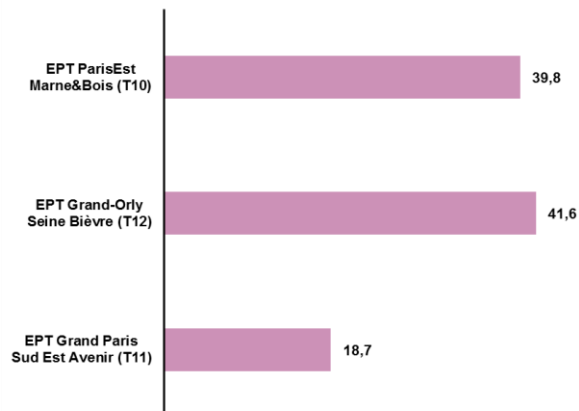
La couleur (■) indique le 3^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur (■) indique le 4^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

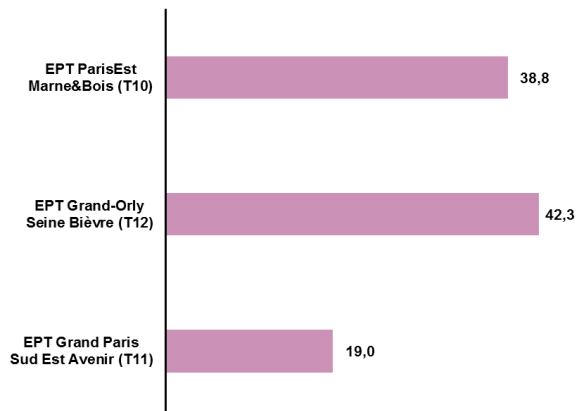
La couleur (■) indique le secteur où les taux sont les plus faibles

Département du Val-de-Marne

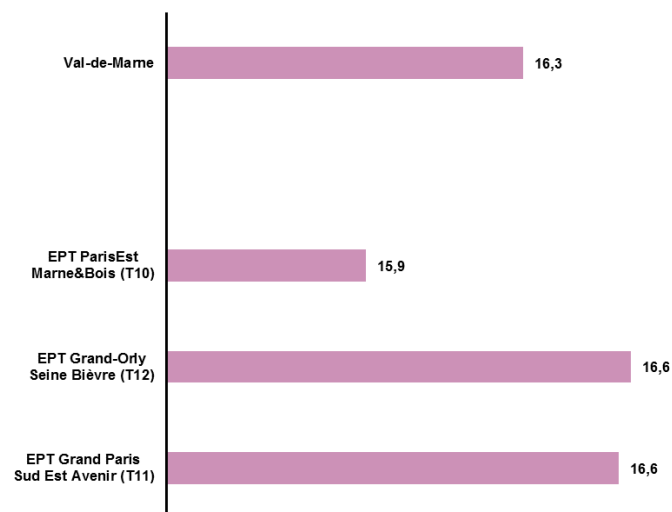
Répartition du stock d'entreprises dans les EPCI du Val-de-Marne (en % - 2015)



Répartition des créations d'entreprises dans les EPCI du Val-de-Marne (en % - 2015)



Taux de création d'entreprises dans les EPCI du Val-de-Marne (en % - 2015)



Répartition des secteurs d'activité des entreprises au sein des EPCI du Val-de-Marne (stock 2015 en %)

EPCI	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Restauration & Hébergement	Services aux entreprises	Services à la personne
EPT Grand Paris Sud Est Avenir (T11)	4,3	15,9	29,5	31,5	18,8
EPT Grand-Orly Seine Bièvre (T12)	4,2	15,2	33,7	29,1	17,9
EPT ParisEstMarne&Bois (T10)	3,6	11,1	24,4	38,7	22,1

Val-de-Marne	4	13,7	29,2	33,4	19,7
--------------	---	------	------	------	------

Lecture : La couleur (■) indique le secteur d'activité où les taux d'entreprise sont les plus élevés

La couleur (■) indique le 2^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur (■) indique le 3^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur (■) indique le 4^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur (■) indique le secteur où les taux sont les plus faibles

Répartition des secteurs d'activité des créations d'entreprises au sein des EPCI du Val-de-Marne (stock 2015 en %)

EPCI	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Restauration & Hébergement	Services aux entreprises	Services à la personne
EPT Grand Paris Sud Est Avenir (T11)	3,1	11,4	32,9	34,6	18
EPT Grand-Orly Seine Bièvre (T12)	2,6	13,2	34,7	32,7	16,8
EPT ParisEstMarne&Bois (T10)	2,8	9,6	24,8	42,4	20,5

Val-de-Marne	2,8	11,5	30,5	36,8	18,4
--------------	-----	------	------	------	------

Lecture : La couleur (■) indique le secteur d'activité où les taux de créations d'entreprise sont les plus élevés

La couleur (■) indique le 2^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

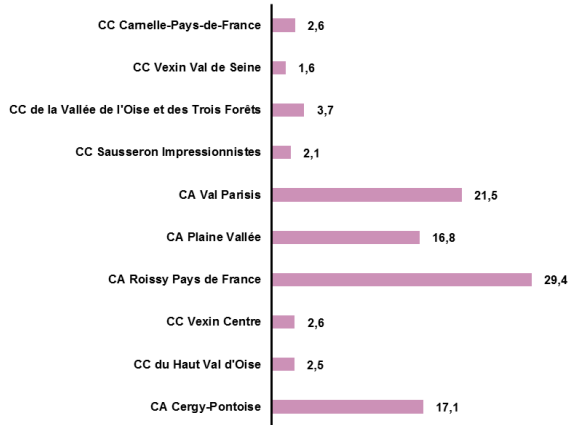
La couleur (■) indique le 3^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur (■) indique le 4^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

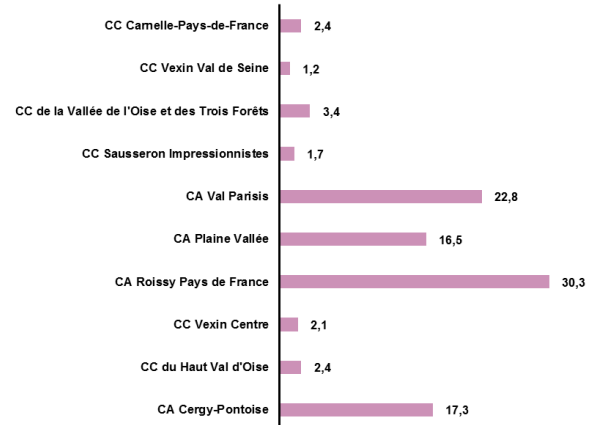
La couleur (■) indique le secteur où les taux sont les plus faibles

Département du Val-d'Oise

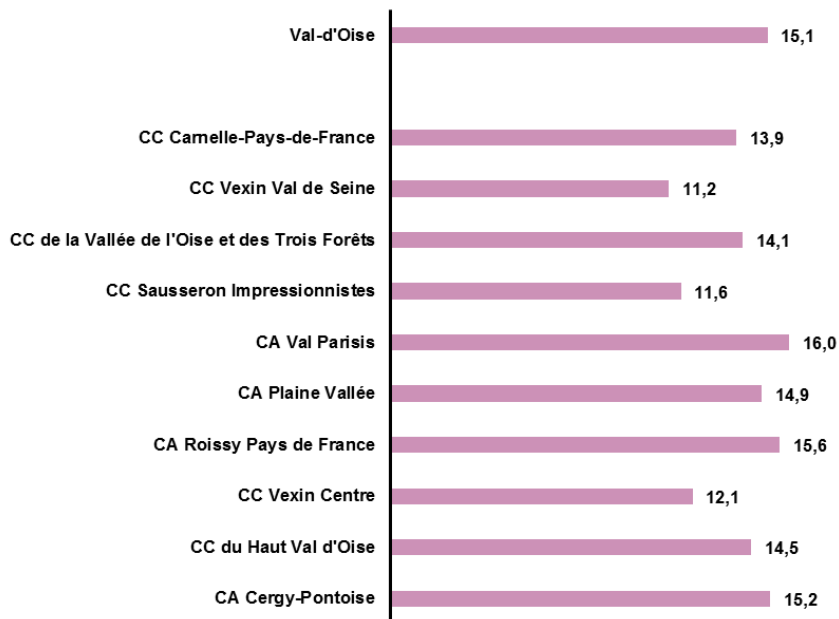
Répartition du stock d'entreprises dans les EPCI du Val-d'Oise (en % - 2015)



Répartition des créations d'entreprises dans les EPCI du Val-d'Oise (en % - 2015)



Taux de création d'entreprises dans les EPCI du Val-d'Oise (en % - 2015)



Répartition des secteurs d'activité des entreprises au sein des EPCI du Val-d'Oise (stock 2015 en %)

EPCI	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Restauration & Hébergement	Services aux entreprises	Services à la personne
CA Cergy-Pontoise	5,6	12,1	28,2	33,2	20,9
CC du Haut Val d'Oise	6,5	18,1	31,6	22,7	21,1
CC Vexin Centre	9,9	15,7	25,5	31,3	17,6
CA Roissy Pays de France	4,6	19,7	38,2	22,2	15,3
CA Plaine Vallée	4,7	14	28,2	32,1	21,1
CA Val Parisis	4,9	15,5	28,5	29,1	22
CC Sausseron Impressionnistes	7,3	16,6	25,4	32,8	17,9
CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	5,1	16,3	24,9	30,7	22,9
CC Vexin Val de Seine	7	17,8	28,1	25,4	21,6
CC Carnelle-Pays-de-France	6,6	18,8	27,8	27,3	19,6

Val-d'Oise	5,2	16,1	31	28,2	19,4
------------	-----	------	----	------	------

Lecture : La couleur (■) indique le secteur d'activité où les taux d'entreprise sont les plus élevés

La couleur (■) indique le 2^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur (■) indique le 3^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur (■) indique le 4^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur (■) indique le secteur où les taux sont les plus faibles

Répartition des secteurs d'activité des créations d'entreprises au sein des EPCI du Val-d'Oise (stock 2015 en %)

EPCI	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Restauration & Hébergement	Services aux entreprises	Services à la personne
CA Cergy-Pontoise	3,3	9,7	31,4	34,8	20,7
CC du Haut Val d'Oise	4,6	13,9	35,4	19,4	26,6
CC Vexin Centre	6,4	10,9	26,2	38,6	17,8
CA Roissy Pays de France	2,5	15,4	44,1	23,2	14,7
CA Plaine Vallée	3	9,7	30,9	36,7	19,8
CA Val Parisis	2,5	11,5	33,9	33,3	18,8
CC Sausseron Impressionnistes	5	14,9	24,8	36,6	18,6
CC de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts	4,2	11,7	26,7	36,3	21
CC Vexin Val de Seine	7	14	26,3	26,3	26,3
CC Carnelle-Pays-de-France	3	9,3	30,9	33,1	23,7

Val-d'Oise	3	12,2	35,4	30,9	18,5
------------	---	------	------	------	------

Lecture : La couleur (■) indique le secteur d'activité où les taux de créations d'entreprise sont les plus élevés

La couleur (■) indique le 2^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur (■) indique le 3^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur (■) indique le 4^{ème} secteur où les taux sont les plus importants

La couleur (■) indique le secteur où les taux sont les plus faibles

Annexe 2 - Compétences statutaires et actions des EPCI franciliens en matière de développement économique

L'annexe ci-jointe présente les compétences, les intérêts communautaires et les actions des EPCI franciliens, classés par département, au 1^{er} janvier 2017.

1- Compétences obligatoires au 1^{er} Janvier 2017

L'établissement public territorial (EPT)

En matière de développement et d'aménagement économique : création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt métropolitain ; actions de développement économique d'intérêt métropolitain.

En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ; signature de la convention intercommunale mentionnée à l'article 8 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

La communauté d'agglomérations (CA)

En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

La communauté de communes (CC)

En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'art. L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

La communauté urbaine (CU)

En matière de développement et d'aménagement économique de l'espace communautaire : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; actions de développement ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

2- **Sous-compétences, intérêts communautaires et actions des EPCI entre 2012 et 2017**

Les 65 EPCI sont présentés par département et selon deux voletsⁱ :

- Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017
- Intérêts communautaires et actions en 2017

Département Seine-et-Marne

CC Bassée-Montois

Sous-compétence au 1^{er} Janvier 2017

Soutien au développement des entreprises et à la promotion de l'emploi.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : commercialisation ZAC Parc de Choyau ; soutien au déploiement de la fibre optique.

Entrepreneuriat : implantation d'hôtels d'entreprises ; aides aux entreprises et porteurs de projets ; subventions au télécabine JEHOL ; plateforme initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne.

Tourisme et économie locale : la conception et la valorisation d'une offre touristique ; le soutien au développement des hébergements touristiques locaux ; l'animation et le soutien d'un réseau d'acteurs locaux Bassée-Montois du tourisme ; la valorisation des produits du terroir ; entretien et gestion des itinéraires de randonnée pédestre, équestre, cycliste, canoë et fluviale, et de la maison Bassée-Montois des promenades.

A venir : soutien à la filière agricole, office de tourisme intercommunautaire, aménagement portuaire dans le cadre de la mise à grand gabarit de la liaison Bray/Nogent-sur-Seine.

CC des Deux Morins

Sous-compétences au 1er janvier 2017

Actions favorisant l'emploi et l'insertion.

CC Gâtinais Val de Loing

Sous-compétences au 1er janvier 2017

Valorisation de l'offre d'hébergement touristique.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Aménagement territorial : gestion des ZAE selon les quatre critères cumulatifs suivants : avec une superficie supérieure à 10 ha d'un seul tenant ; créée à partir du 1^{er} janvier 2012, ou bénéficiant d'un programme d'aménagement validé par le Conseil communautaire à cette date ; dont la vocation est exclusive de toute construction consacrée uniquement à l'habitat ; ou dont la vocation est exclusive de toute destination uniquement commerciale.

Développement économique : animation économique du territoire, actions de promotion et de prospection économiques, actions d'aide économique.

CC de la Brie Nangissienne

Sous-compétences au 1er janvier 2017

Soutien aux associations d'aide à l'emploi ou accueil, information, orientation, suivi, mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises du territoire et les structures et services de l'emploi, de formation et d'insertion.

Mise en valeur et promotion du patrimoine archéologique.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : commercialisation de la 1ère tranche de la ZAC Nangisactipole sur 4 prévues, pour une surface totale de 25 hectares ; communication économique pour rendre le service développement économique visible auprès des entreprises ; Etude et observatoire du tissu économique local ; création et gestion d'une bourse des locaux sur le territoire ; accompagnement et soutien des commerces dans le cadre du maintien et du développement du commerce dans les communes rurales (moins de 2 000 habitants) hors opérations d'investissement.

Entrepreneuriat : adhésion à la plateforme Initiative Melun Val de Seine (prêt d'honneur à taux zéro) ; évènementiel : participation annuelle au SIMI, organisation d'un speed meeting, participation à la semaine de l'industrie ; association d'entrepreneurs sur la ZAC Nangisactipole ; la mise en relation avec les organismes (consulaires et autres) dont la mission est d'apporter une aide aux entreprises ; conseil et orientation des porteurs de projet par le service développement économique.

Filière tourisme : développement de la vocation touristique du territoire en lien avec les organismes existants.

A venir : réflexions sur un projet de pépinière et d'espace de coworking.

CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts

Intérêts communautaires et actions (2017) :

Développement économique : communication économique : évènementiel en matière d'emploi ("Rallye Emploi"), mise en place d'une plateforme digitale pour mettre en lien offres d'emploi et demandeurs d'emploi.

Entrepreneuriat : accompagnement des porteurs de projet (information, réorientation, recherche de locaux), en partenariat avec les chambres consulaires, la région, la plateforme Initiative ; adhésion à la plateforme Initiative pour les prêts d'honneur à taux zéro ; travail de sensibilisation des demandeurs d'emploi à la création d'entreprise ; organisation d'évènements (« ateliers de la création », « rendez-vous de la création et de la jeune entreprise »).

CC de l'Orée de la Brie

Sous-compétences au 1er janvier 2017

Mise en place d'une plateforme d'informations et de communication en direction des entreprises et tous moyens propres à promouvoir les zones d'activités existantes.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Aménagement du territoire : prise en charge des travaux de voirie, de leurs dépendances, ainsi que des ouvrages et infrastructures nécessaires à l'accès aux ZA.

CA Marne et Gondoire

Actions (2012-2013)

Aménagement du territoire : charte de qualité environnementale pour les ZAE ; mise en place d'une démarche écologique industrielle deux ZAE (2008) ; ingénierie d'étude et extensions de zones d'activité.

Evènements/Salons et partenariats : SIMI (salon de l'immobilier d'entreprise) ; participation à l'association "Rencontres pour l'emploi".

Equipements pour développement économique : création et labellisation de la maison de l'emploi Nord-Ouest Seine-et-Marne (2007).

Filière agriculture : travaux avec la chambre départementale d'agriculture de Seine-et-Marne, sur les thèmes des circulations agricoles, de la valorisation des produits et du bâti agricoles et des énergies renouvelables (depuis 2006) ; signature d'une convention avec le conseil régional sur le thème de l'agriculture (2007).

Filière tourisme : réalisation d'un diagnostic sur le tourisme (2002) ; participation au pôle touristique Marne Ourcq et Morins (depuis juin 2005) ; création d'un office de tourisme intercommunal (ancien syndicat d'initiative de Lagny) sous forme de régie et versement annuel de subventions (01/01/2006).

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : gestion d'environ 20 ZA sur l'EPCI pour un total de 700 hectares ; soutien à trois vocations économiques : industrie, secteurs de pointe, recherche ; promotion et soutien à la filière de l'artisanat d'art et du tourisme.

Entrepreneuriat : permanences d'accueil des porteurs de projet, accompagnement et information pour toute demande d'implantation d'entreprise ; accompagnement pour la recherche de foncier ; construction du parc "le dôme de Rentilly" (10 750m², une moitié à vendre, l'autre moitié à la location pour PME/PMI) ; centre d'affaire privé mais 1500m² proposé à la location (espace coworking ou bureaux) ; centre d'affaire privé "Carré Haussmann" (en cours) : au total 38 000m² de bureaux prévus, encore trois tranches sur quatre à commercialiser ; centre d'affaire privé : 1500m² (bureaux, salles de réunion) ; adhésion à la plateforme Seine-et-Marne Initiative.

A venir : réflexions sur la création d'un réseau de tiers-lieux.

CA Melun Val de Seine

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Participation à l'équipement et au fonctionnement d'organismes de formation et insertion professionnelle ; participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des équipements universitaires existants ou à venir.

Actions (2012-2013)

Entrepreneuriat : participation à des salons et évènements: salon de la mini-entreprise (2010), printemps de la création d'entreprise (2010), Speed Business Meeting (2010), participation annuelle au SIMI, (depuis 2004), au "marché international des professionnels de l'immobilier" (2006). Organisation en partenariat avec la CMA de Seine-et-Marne d'une journée de l'artisanat à destination des collégiens et des lycéens (2012) ; convention avec le SAN de Sénart pour permettre l'utilisation des services de la pépinière "Entreprendre à Sénart" par les créateurs d'entreprises présents sur le territoire de la CA (2003) ; mise en place d'une cartographie interactive qui géolocalise toutes les entreprises (2012)

Ingénierie d'étude, marketing territorial : réalisation d'un plan de marketing territorial (en cours en 2008) ; schéma communautaire d'organisation commerciale en partenariat avec la CCI de Seine et Marne (2008-2009) ; système d'information territorial (SIT) via Internet (2010).

Foncier et immobilier : acquisition de locaux occupés par l'enseigne Casino pour y favoriser la création d'une surface de proximité en rez-de-chaussée (2003) ; achat de terrains à La Rochette pour y implanter les services de la Mission Locale puis de la Maison de l'Emploi (2006), locaux en cours de réalisation (2008) ; étude de faisabilité menée avec la CMA de Seine-et-Marne afin de réaliser un hôtel des artisans (2011).

Développement économique : convention avec la CCI de Seine-et-Marne, pour mener en commun des actions sur cinq thématiques principales : requalification de la ZI de Melun Vaux-le-Pénil, mutualisation des données économiques, valorisation du territoire, équipement commercial,

animation économique (2007) ; création d'un conseil de développement (2003) associé à l'élaboration puis à la mise en œuvre du projet de territoire CAP 2013 (adopté en 2005) ; signature de la convention Pacte (2010) ; candidature à la démarche régionale "GP3" ; diagnostics sur les projets liés à l'emploi, la formation professionnelle et le développement économique (2009).

Promotion économique : publications régulières dans différentes revues d'économie, centrées sur l'attractivité économique du territoire ; réalisation d'un répertoire économique (2003-2004).

Tourisme : l'aménagement d'un musée de la Gendarmerie Nationale et toute action nécessaire à sa promotion.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : 3 ZA nouvelles, en cours d'acquisition du terrain et création de ZAC, respectivement d'une surface de 43 hectares, 8 hectares et 15 hectares ; volonté de revendre de l'immobilier d'entreprise (télécentre, pôle de services, hôtel d'artisans).

Entrepreneuriat : bourse aux locaux ; service d'accompagnement des entreprises sur le volet RH, sur le volet appel à projets et sur le volet de revitalisation ; promotion de la filière agro-alimentaire : partenariat avec le pôle de compétitivité "Vitagora" à Dijon, qui fait de la prospection pour le compte de l'EPCI.

A venir : réinvestir dans l'immobilier d'entreprise et sur les zones d'activité.

CC Moret Seine & Loing

Sous-compétences au 1er janvier 2017

Emploi.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : gestion et extensions de la zone d'activité des "Renardières" ; création et développement d'une filière d'éco-activité (chimie verte) tournée autour du miscanthus. La CC soutient la R&D et achète la propriété intellectuelle (51%), en coopération avec la SAS Biomasse (25%) qui regroupent des agriculteurs et l'Université de Picardie-Est (24%). Cela résulte de la volonté de développer l'emploi local non délocalisable ; en terme de foncier, c'est la CC qui gère l'offre locative en régie publique, ce qui représente un atout en terme de calendrier d'aménagement et de commercialisation.

A venir dans le cadre de l'éco-activité : projet Equimeth (création d'une unité de méthanisation et d'injection de bio-méthane dans le réseau gaz de ville disponible pour les ménages) qui marquera le passage des énergies fossiles vers les énergies nouvelles ; développement de l'ingénierie du développement durable, en créant un cluster d'entreprises spécialisé sur ce secteur.

Entrepreneuriat : partenariat avec la plateforme Initiative Melun Val de Seine (aides à la création et reprise d'entreprise, notamment par l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro) ; 3 hôtels d'entreprises : un premier bâtiment tombé en désuétude (seulement 6 entreprises), mais deux autres bâtiments totalement remplis (15 et 10 lots respectivement). Un quatrième bâtiment (1000m²) est occupé par une startup de technologie verte et pourrait à l'avenir être requalifié en hôtel d'entreprises ; Pacte rural à destination des commerces de proximité.

Emploi : gestion d'un service emploi.

Filière tourisme : construction, aménagement et gestion des haltes fluviales de Moret sur Loing et de Saint Mammes et des chemins de halage ; propriété "La Grange Batelière" ; gestion de l'OTSI, études liées à la promotion et au développement du territoire.

CA Paris-Vallée de la Marne

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Politique de l'emploi ; friches industrielles et ateliers locatifs existants et futurs ; soutien au commerce et à l'artisanat ; partenariats ; marchés d'approvisionnement ; études ; gestion et

développement des services économiques et de l'emploi et leurs antennes de proximité ; gestion de la mission locale intercommunale ; création et gestion d'une maison de l'emploi intercommunale ; développement des loisirs et du tourisme ; aides, subventions et participations à la création et à la reprise d'entreprises ; adhésion à des structures œuvrant à la création et à la reprise d'entreprises ; aides et/ou adhésion à des structures œuvrant au développement des filières d'activités économiques ; promotion de l'agglomération du Val Maubuée.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Entrepreneuriat : volet pré-crédation : réunions d'informations collectives mensuelles (entre 20 et 30 participants en moyenne), suivies d'entretiens individuels avec les porteurs de projet (information individualisée, orientation, mise en réseaux) ; volet post-crédation: aides et accompagnement thématique ; actions spécifiques envers les QPV : dossiers de subvention CGET, bus de sensibilisation à l'entrepreneuriat ; bourse de locaux (environ 700 biens) ; plateforme initiatives locale (prêt d'honneur à taux zéro) ; financement d'immobilier d'entreprise: une couveuse (10 projets/an), un incubateur d'entreprises innovantes (10 entreprises/an), un FabLab et une pépinière.

Emploi : aides et/ou adhésions aux structures à vocation communautaire œuvrant dans le domaine de l'emploi.

A venir : commercialisation d'un IPHE de 3 200m² en septembre 2017.

CC du Pays Créçois

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : Gestion des zones d'activité (bon taux de remplissage) ; déploiement de la fibre optique.

Entrepreneuriat : accueil des porteurs de projet, grâce à des permanences ; dispositifs d'aides et d'accompagnement adossés aux chambres consulaires ; adhésion à la plateforme Initiative Nord Seine et Marne, laquelle donne accès à des prêts d'honneur à taux zéro, notamment à destination de TPE et entreprises individuelles ; création, aménagement, réhabilitation, entretien et gestion de locaux d'activités de la maison du tourisme du pays Créçois située à Crécy la Chapelle, et de tout nouvel immobilier d'entreprises initié après le 1er août 2006 ou à la date d'adhésion d'un nouveau membre.

Filière tourisme : gestion de la maison du tourisme intercommunal ; promotion touristique de la vallée des Peintres du Grand Morin (informations, visibilité) et des chemins de randonnées (balisage, signalétique, entretien, aires de pique-nique, promotion) ; réhabilitation, aménagement, entretien et gestion du patrimoine vernaculaire et du petit patrimoine rural, et mise en valeur du patrimoine naturel.

CC du Pays Fertois

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Insertion par l'emploi ; la création et la gestion d'hôtel(s) d'entreprises.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Aménagement territorial : les zones d'activités futures avec une superficie d'un seul tenant supérieure à deux hectares.

Développement économique : le conseil et l'animation tendant à la promotion, au maintien et à l'installation d'activités économiques.

Emploi et insertion : les aides à l'emploi et à la recherche d'emploi complémentaire aux actions communales ; le soutien aux actions de formation notamment dans le cadre du point d'accès à la téléformation ; les chantiers d'insertion professionnelle complémentaires aux actions communales ; soutien ponctuel aux associations sur présentation d'un projet ; la mise à disposition de locaux aux associations.

Filière tourisme : l'office de tourisme intercommunautaire assurera les missions suivantes : accueil et information du public, promotion touristique du territoire, commercialisation de produits touristiques, animation et accompagnement des opérateurs touristiques publics ou privés exerçant sur le territoire communautaire, conduite de missions d'accompagnement techniques concourant au développement sur le territoire communautaire, d'actions et de projets touristiques publics ou privés, exploitation d'équipements touristiques jouant un rôle structurant dans la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique.

CA du Pays de Fontainebleau

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : transfert de ZAE ; développement rural avec le programme LEADER « Sud Seine-et-Marne » d'animation entre acteurs du développement rural de financement de projets ; tourisme vert en complément de la diversification agricole ; développement touristique avec le financement et l'animation de l'office du tourisme de l'agglomération (EPIC) ; politique de la ville et emploi dans QPV via le financement de la mission locale, et le dispositif « 100 chances, 100 emplois ».

Entrepreneuriat : pépinière d'entreprises du Pays de Fontainebleau (2008) accueillant 14 startup en 2017, avec des espaces de coworking, bureaux décroissés, bureaux fermés ; offre de prestations de services pour l'aide à la création et au développement des activités de la part de partenaires (chambres consulaires, experts) ; plateforme Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne : financement pour son fonctionnement et la délivrance de prêts d'honneur à taux 0 pour les porteurs de projets ; immobilier d'entreprise : avec une veille sur les locaux vacants ; développement de la communication économique pour la pépinière d'entreprises ; veille sur les locaux et le foncier vacants ; veille sur les dispositifs et aides économique et mise en réseau avec des experts.

CC du Pays de l'Ourcq

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Emploi ; équipements de développement économique ; études générales ou thématiques relatives au développement économique du territoire ; actions d'animation, de prospection et de promotion économiques intéressant l'ensemble du territoire ; réalisation en gestion locative d'immeubles bâtis destinés à l'activité des acteurs privés ou publics à l'exception des commerces de proximité ; aides directes ou indirectes aux entreprises, à l'exception des commerces de proximité et des marchés.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Aménagement territorial : création, gestion, entretien des zones d'activité futures d'une surface supérieure à trois hectares d'un seul tenant, et requalification des zones d'activité communautaires existantes ; demande de création de ZAD ; exercice de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, du droit de préemption urbain (PDU) et du droit de préemption attaché aux ZAD, création et réalisation de ZAC et de lotissements.

Emploi : actions d'insertion par l'économie, et accompagnement, suivi et orientation des demandeurs d'emploi locaux.

Filière tourisme : mise en place d'actions d'animation à l'échelle du territoire, coordination des interventions des divers partenaires intéressés au développement touristique local, mise en place de projets structurants ; création et/ou aménagement de sentiers de randonnée valorisant les sites naturels, historiques ou patrimoniaux ; création d'une signalisation d'intérêt local, en privilégiant les circulations douces ; soutien aux acteurs/projets touristiques locaux respectant les axes touristiques communautaires ; étude et mise en œuvre d'une politique de développement touristique autour de 4 axes: 1) promouvoir l'hébergement, et plus spécialement l'hébergement de groupes ; 2) capitaliser sur les atouts naturels, patrimoniaux et historiques ; 3) favoriser l'attractivité du territoire ; 4) soutenir le développement touristique du territoire.

Entrepreneuriat : gestion d'hôtels d'entreprises existants.

CA du Pays de Meaux

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Emploi ; identification des friches et possibilité d'aménagement ou de reconversion totale ou partielle des friches.

Actions (2012-2013)

Aménagement territorial : transfert des ZAE d'intérêt communautaire, aménagement, extension, gestion et entretien de ZAE ; ingénieries d'études sur les zones d'activité.

Evènements : forum économique organisé par la CCI de Seine-et-Marne (2004) ; participation annuelle aux principaux salons régionaux et nationaux dédiés au développement économique et à l'immobilier d'entreprise (depuis 2005) ; "Défi inter-entreprises" (depuis 2004).

Entrepreneuriat : subventions à l'association nord Seine-et-Marne Initiative (depuis 2007) ; réalisation d'un journal économique du bassin meldeois (depuis 2004).

Emploi et insertion : le Pôle emploi de la CAPM coordonne le PLIE (323 personnes accompagnées et 718 actions proposées dans le cadre du PLIE en 2010) ; mise en place du dispositif de coaching "Défi 50 séniors" (2011) ; création de l'école de la 2^{ème} chance (169 personnes accompagnées en 2011) ; ouverture de la Maison de l'économie et de l'emploi de la CAPM (2009) ; subventions annuelles à des organismes d'aides d'insertion et d'emploi (Mission locale, association IDE-Meaux, l'association CARED, à l'association AIRE) ; évènements pour promouvoir le recrutement (chantiers d'insertion avec les grands groupes présents à proximité (depuis 2007), "Carrefour des formations et des métiers", "forum pour l'emploi et l'alternance", "Forum des Jobs d'été" (2011).

Développement économique : réalisation d'une étude sur l'offre commerciale de l'agglomération, en lien avec la CCI de Seine-et-Marne (2006).

Filière tourisme : gestion de l'Office du Tourisme du Pays de Meaux (depuis 2010).

Intérêts communautaires et actions (2017)

Entrepreneuriat : recherche et accompagnement d'investisseurs et de porteurs de projets en vue de l'implantation d'activités économiques et de création d'emploi ; création d'organismes et participation à des organismes d'intervention économique d'appui aux entreprises, aux demandeurs d'emploi et aux salariés ; favoriser l'environnement propice au développement des entreprises et de l'emploi, notamment en matière d'infrastructures de communication et de développement des filières de formation (est exclu le commerce de détail à l'exception du commerce installé en ZFU).

Filière tourisme : animations et événements touristiques ; élaboration et mise en œuvre de la politique touristique de la CAPM et des programmes de développement.

Marketing territorial, développement économique local : communication et promotion économique du territoire ; étude et développement d'un pôle patrimonial concourant à l'augmentation de la fréquentation de la CAPM ; résorption et réhabilitation à vocation économique des friches industrielles ; réalisation d'un schéma directeur d'urbanisme industriel, commercial, tertiaire, artisanal et touristique ; accueil, information, promotion et coordination des interventions des acteurs et partenaires locaux ; ingénierie de projet.

CC du Pays de Montereau

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Soutien aux organismes contribuant à la création, au maintien et au développement de l'activité économique ; création, acquisition, aménagement, gestion d'immobilier d'entreprises.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : création de 2 ZA (50 ha chacune, quasiment remplies à 100%) ; gestion de la ZI de Montereau et volonté de la remettre à niveau ; réunions entre les entreprises

des ZA et la CC ; filière numérique : mise en place d'un centre de formation de pose du câble (2016-2017 : 300 élèves en formation) ; création d'une association de chefs d'entreprise du numérique ("Résonance", 15 entreprises).

Entrepreneuriat : centre de télétravail "stop & work" (59 postes de travail au total, 10 occupés par des entrepreneurs et 15 par des salariés), où l'animation est faite par l'association l'Incuberie ; accueil et orientation des porteurs de projet par le service développement économique de la CC ; adhésion au réseau Entreprendre et à Initiative Melun Val de Seine pour les prêts d'honneur à taux zéro ; mise en place d'une bourse à la création, à la reprise et au développement d'entreprise ; réalisation en cours d'un annuaire des entreprises ; organisation de rencontres trimestrielles des acteurs économiques.

Tourisme : création et gestion d'un office du tourisme intercommunal ; Commercialisation de prestations et de produits touristiques ; promotion des itinéraires de randonnée.

A venir : projet de construction de 1000 à 2000m² de bureaux à proximité du Campus numérique ; projet de construction d'une université du numérique dans le QPV ; projet d'un parc de loisirs dédié à Napoléon ; projet de programme expérimental de reconquête des anciennes carrières ; projet de lancement d'une filière de transformation laitière.

CC du Pays de Nemours

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Accompagnement d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre de la Mission Locale.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : commercialisation de trois ZAE d'ici juin 2017 ; dispositif "100 chances, 100 emplois" (4 modules d'une semaine) dont le périmètre englobe notamment le QPV : conseil, orientation, mise en réseaux ; la mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial, ainsi que la représentation extérieure de la CC auprès de toutes les instances contribuant à la vie économique ; le soutien à la filière agricole en complément éventuel de toutes les aides et actions existantes par des actions d'accompagnement et de promotion visant à valoriser : les produits locaux, l'innovation agricole, le développement du rôle sociétal de l'agriculteur dans la préservation et la mise en valeur du territoire.

Entrepreneuriat : construction d'ateliers relais sur les ZAE (surface totale des ateliers d'environ 500-700 m² programmée, 133 m² par module), qui sont des immobiliers d'entreprises devant favoriser l'émulation par friction entre entrepreneurs ; partenariat avec Initiative Melun Val de Seine & Sud 77 (prêt d'honneur à taux zéro) ainsi qu'avec le réseau Entreprendre ; accueil création d'entreprises pour les porteurs de projet ; animation d'un réseau de chefs d'entreprises ; La promotion et la prospection favorisant l'implantation d'entreprises et leur maintien sur le territoire (bourses des locaux ; recensement des projets d'implantation et de développement d'activités économiques ; création d'un guide des entreprises) ; étude, création, aménagement et gestion, directe ou par délégation, d'incubateurs, de pépinière d'entreprises, d'hôtel d'entreprises et de village d'entreprises ; la création ou la constitution de réserves foncières à destination économique.

Projet à venir : réflexion sur la création d'un club RH.

Filière tourisme : élaboration d'un schéma touristique intercommunal ; animation touristique ; développement de l'offre d'hébergement touristique ; réalisation d'aménagements touristiques d'intérêt communautaire.

CC Plaines et Monts de France

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Promotion touristique notamment en faveur du tourisme vert ; aide à la revitalisation des centres villes et des bourgs et leurs commerces de proximité.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Aménagement territoire : l'exercice de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et l'exercice du droit de préemption dans les ZAC d'intérêt communautaire et les zones d'activités économique d'intérêt communautaire.

Entrepreneuriat : action d'animation, de prospection et de promotion économique du territoire ; les aides indirectes aux entreprises ; la location de locaux d'entreprises dans des bâtiments de type "hôtel" et/ou "relais" et/ou "pépinières d'entreprises" ; la participation à des fonds d'aide à la création et à la reprise d'entreprise.

Emploi et insertion : action d'accompagnement, de suivi et d'aide aux demandeurs d'emplois, en partenariat avec les services de Pôle Emploi, des structures spécialisées et des structures communales existantes.

Infrastructures : développement des grandes lignes du "Grand Paris" et du "Grand Roissy" pour favoriser un développement économique important et structurel du territoire.

CC du Provinois

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : commercialisation du parc d'activités du Provinois (12 hectares) ; 7 ZA commercialisées (en moyenne entre 10 000 et 20 000m² par ZA, parcelles moyennes de 5 000m²) ; convention avec l'association Initiative 77: subvention de la CC pour des chantiers d'insertion ; actions ponctuelles avec la maison de l'emploi, pôle emploi, la mission locale (exemple: semaine de l'industrie) ; études, actions de promotion et de communication du territoire, des ZA communautaires et des entreprises.

Entrepreneuriat : adhésion à la plateforme Initiative Melun Val de Seine (prêt d'honneur taux zéro) ; subvention versée à la CMA qui accompagne les entreprises ; partenariat avec la CCI pour bénéficier d'une aide juridique, de statistiques et d'études.

Filière tourisme : accueil et information ; commercialisation de produits, hors gestion des sites patrimoniaux à vocation touristique.

A venir : déploiement de la fibre optique dans tout le territoire (2019-2020).

CA Val d'Europe Agglomération

Sous-compétences au 1er janvier 2017

Soutien des politiques en matière d'emploi, d'enseignement, de formation et au développement du pôle universitaire.

Département Val d'Oise

CC Carnelle-Pays-de-France

Sous-compétences au 1er janvier 2017

Actions de développement économique en faveur des personnes éloignées de l'emploi.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Création et gestion d'une antenne de la maison de l'emploi.

CA Cergy-Pontoise

Actions (2012-2013)

Entrepreneuriat : plateforme Cergy-Pontoise Vexin Initiative, soutien à la pépinière technologique "Neuvitec 95" ; événements (forum des entrepreneurs, salon aéronautique du Bourget) ; soutien à l'incubateur Val d'Oise incubation, au réseau Business Angels, à des pôles de compétitivité, à des associations dans le domaine de l'entrepreneuriat (exemples: ACCET association pour la promotion de centres de création d'entreprises tertiaires, ; AFACE 95 association pour favoriser la création d'entreprise) ; gestion d'ateliers relais à louer.

Développement économique : communication économique (plaquette, site internet, campagne de sensibilisation à l'entrepreneuriat), études socio-économiques pour la stratégie de développement économique et les parcs d'activité ; organisation régulière de rencontres "grands comptes", afin de conforter leur implantation et mise en place d'un outil de veille des grands comptes (depuis 2006).

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : ciblage de 3 filières économiques: cosmétique, sécurité-défense, intelligence embarquée ; gestion des zones d'activités ; événements marketing territorial.

Entrepreneuriat : soutien à une multitude de partenaires acteurs de l'entrepreneuriat pour offrir une gamme de services complète d'accompagnement aux entreprises tout au long de leur parcours résidentiel : ADIE, PEPITE, réseau Entreprendre, chambres consulaires... ; « Bus de l'Initiative » à destination des QPV en matière de sensibilisation à l'entrepreneuriat ; prospection à l'aide d'un cabinet extérieur pour attirer entreprises exogènes ; bourse de locaux.

A venir : aménagement d'un IPHE d'une surface utile de 5 000m² d'ici 2019.

CC du Haut Val d'Oise

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Mise en oeuvre, développement et soutien à une politique intercommunale pour la formation et l'insertion professionnelle de jeunes ; études, actions et mise en commun de moyens de fonctionnements de développement économique concourant à développer et à promouvoir le potentiel économique des communes notamment en matière de petit(s) commerce(s) de proximité.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Emploi et insertion : l'insertion professionnelle de jeunes en partenariat avec les réseaux institutionnels existants en la matière et d'actions permettant la coordination des moyens pour la conduite opérationnelle de l'action territoriale en matière d'emploi. La communauté a la compétence pour mettre en œuvre les procédures nécessaires à la création d'une maison de l'emploi : la mission locale "la Milnovoise" et la maison de l'emploi et de l'initiative économique sont d'intérêt communautaire.

CA Roissy Pays de France

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Gestion des demandes et des offres d'emploi et mise en œuvre de la formation professionnelle d'intérêt communautaire.

CC Sausseron Impressionnistes

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Acquisition, réalisation, gestion, aménagement d'immobilier d'entreprise (atelier relais, pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises, espaces de coworking, espaces de télétravail...) d'intérêt communautaire ; études visant au développement économique du territoire ; soutien des activités économiques ; promotion de petites productions agricoles en vue de la création de circuits courts ; accompagnement d'actions en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle ;

CA Val Parisis

Sous-compétences au 1er janvier 2017

Emploi.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Structuration d'un service emploi intercommunal avec des relais de proximité dans les communes permettant un déploiement d'actions en faveur de l'emploi et de la formation équivalent sur l'ensemble du territoire.

CC Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Accueil, information et orientation vers les communes concernées des porteurs de projets économiques ; élaboration et mise en œuvre de projets de soutien et de développement du commerce, de l'artisanat, des professions libérales, du tourisme, des services et de l'industrie ; inventaire des potentiels, ressources et acteurs économiques du territoire de la communauté de communes ; participation et soutien aux structures de développement économique s'intéressant à l'ensemble du territoire de la communauté ; projets de développement économique concernant directement plusieurs des communes de la communauté ; actions nouvelles de soutien au maintien de services de proximité en milieu rural ; actions destinées à améliorer la coordination entre les projets communaux ; projets de développement touristique concernant directement plusieurs des communes de la communauté ; participation et soutien aux structures de développement touristique s'intéressant à l'ensemble du territoire de la communauté.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Entrepreneuriat : sont d'intérêt communautaire les projets conçus au niveau du territoire, en particulier en se dotant de ressources propres utiles à l'objectif d'accueil, d'information et d'orientation des porteurs de projet et, le cas échéant, par la mise en œuvre d'aides directes ou indirectes.

CC Vexin Centre

Intérêts communautaires et actions (2017)

Aménagement territorial : gestion de la ZAC de la Richarderie à Marines et de la zone d'activités du bord'haut de Vigny à vocation ZAE (zone d'activités économique).

Commerce proximité : participation au maintien et au développement du commerce et services publics de proximité ; promouvoir le commerce local de proximité ; établir un véritable dialogue avec les commerçants en s'appuyant sur le tissu associatif concerné.

Filière tourisme : étude et actions visant à développer et promouvoir une offre touristique communautaire à l'échelle du territoire ; cette action se tient dans le cadre d'un partenariat avec le PNR, avec l'office du tourisme Vexin Centre et les acteurs et organismes départementaux habilités à intervenir dans ce champ de compétence.

CC Vexin Val de Seine

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Maintien et développement du commerce et des services locaux.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Filière tourisme : harmonisation de l'information sur le territoire ; gestion de l'hébergement touristique et création d'un label pour l'accueil des touristes (ainsi que, le cas échéant, pour instituer une taxe de séjour et d'hébergement).

Commerces et services de proximité : réalisation et/ou participation aux études de faisabilité qui définissent notamment la zone d'influence ; réalisation des montages d'opérations favorisant le maintien et la création de commerces et de services au public.

Département Essonne

CA Communauté Paris-Saclay

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : foncier et immobilier : schéma directeur de l'offre économique de l'agglomération Paris-Saclay (bilan de l'offre foncière sur le territoire, redéfinition de pôles et/ou zones par filière, réflexions sur une nouvelle immobilière, réflexions sur la création de tiers-lieux et d'espaces de coworking) ; diagnostic sur les friches industrielles ; prospection économique par le service "Invest in Paris Saclay".

Entrepreneuriat : action de sensibilisation à la création d'entreprise à destination des QPV et des jeunes (collégiens, lycéens, étudiants) : maison de la création d'entreprise (accueil de porteurs de projets, conseils et informations), formations thématiques, événement concours d'idées, bus de sensibilisation à l'entreprise par la BGE, couveuse d'entreprise ; 4 pépinières tertiaires (offre immobilière totale de 7 500m²) avec des espaces de coworking ; adhésion au réseau Entreprendre ; entrepreneuriat étudiant avec les grandes écoles du territoire et le réseau PEPS de l'Université Paris-Saclay ; soutien financier à l'incubateur Incuballiance, aux clusters, au pôle de compétitivité Systematic ; événements : business meeting, petits-déjeuner.

A venir : centre de ressources à la création et à l'entrepreneuriat qui sera transféré de Longjumeau à Massy et qui deviendra un pôle entrepreneurial accueillant un centre d'affaire et des locaux (bureaux, coworking avec une vingtaine de places), et avec la possibilité d'accueillir des entreprises en résidence (500m²), prévu d'ici 2019 ; projet d'IPHE (6k à 10k m²) pour mettre en réseau les 8 incubateurs des grandes écoles ; projet "Hacker House" pour les start-up.

CC du Dourdannais en Hurepoix

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Fonctionnement de l'antenne de mission locale.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Gestion des nouvelles zones d'activités industrielles et artisanales et les extensions des zones d'activités industrielles et artisanales existantes d'une surface supérieure à 1 hectare.

Ingénierie d'étude : la mise en place d'un observatoire économique et fiscal ; l'élaboration d'un schéma de développement puis d'un plan d'action des activités de loisirs de tourisme rural ; les études sur le développement économique de la communauté.

Développement économique : la promotion économique de la communauté ; les actions de coordination du développement économique de la communauté.

CC Entre Juine et Renarde

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Gestion d'un service intercommunal d'aide à la recherche d'emploi.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Entrepreneuriat : offre de services aux entreprises par une antenne relais création d'entreprises, porté par une convention tripartite CCI-CMA-CC (en cours) ; financement d'actions des chambres

consulaires ; rôle d'intermédiaire entre porteurs de projet et centre d'affaire privé fournissant des locaux ; adhésion collective aux dispositifs de soutien à l'activité économique, comme la Plateforme d'Initiative Locale.

Aménagement, gestion et entretien des zones existantes ou à venir dès lors que l'opération répond à au moins un des trois critères suivants : 1) l'opération est stratégique pour la mise en œuvre du schéma directeur, ou de tout autre document de réflexion, prospective ou de programmation qui relève de la compétence de la communauté, 2) l'opération est déterminante pour l'équilibre socio-économique de la Communauté, 3) l'opération occasionne des impacts sur l'environnement engageant plusieurs communes.

Développement économique local : Promotion des activités locales ; réalisation de toutes les actions préventives et curatives sur l'environnement en corollaire au développement économique ; actions pour le développement touristique.

CA Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Garanties d'emprunt pour les établissements et services d'aide par le travail.

CA de l'Etampois Sud Essonne

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : gestion de 8 ZA relevant de la compétence de l'EPCI (150 hectares, 350 entreprises) : "Parc d'activités Sudessor" articulé à des ZA complémentaires (entre 5 et 20 hectares).

Filière tourisme : actions touristiques dont la notoriété et la zone d'attractivité dépassent le territoire d'une commune, ainsi que toutes actions, opérations ou dépenses relatives à la Base de Loisirs d'Etampes.

Entrepreneuriat : un hôtel d'activité (Rurapôle, 550 m² d'ateliers, 760m² de bureaux) et un hôtel d'entreprises privé (« Sudessor activité ») où la CC a acheté trois locaux de 300m² chacun et tous occupés.

A venir : mise en place d'un réseau d'entreprises avec les 5 autres EPCI de l'ancien PACTE SUD ESSONNE ; investissement dans le champ de l'immobilier d'entreprise ; une déviation au niveau du "Parc sudessor" pour libérer du foncier et désenclaver la zone.

CC du Pays de Limours

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : 5 parcs d'activités (1300 entreprises, 4 à 5 hectares par parc, activités majoritairement artisanales).

Commerce de proximité : action de maintien, de valorisation et de développement d'une activité économique de proximité (commerce, artisanat, agriculture).

Filière tourisme : action de développement, de promotion et de valorisation touristique portant sur au moins trois communes de la communauté.

Emploi et insertion : aide aux actions d'insertion par l'économie.

Entrepreneuriat : tenue d'une permanence mensuelle pour informer et orienter les porteurs de projet ; création d'un club de développeurs d'entreprises (2017) : les porteurs de projets sont conviés à des ateliers relais (en partenariat avec CCI et CM), qui portent sur l'ensemble du processus de création: de l'idée à l'immatriculation. Actuellement une trentaine de porteurs sont accompagnés ; étude sur la création de 2 tiers lieux ; étude sur un partenariat avec Paris Saclay : les porteurs de projet ayant besoin d'une place en hôtel d'entreprise ou pépinière seraient orientés vers Paris-Saclay.

A venir : projet de création de 3 nouveaux parcs d'activité intercommunaux (un à 3 hectares et deux à 5 hectares avec projets de tiers-lieux). Un des parcs de 5 hectares sera tourné vers l'artisanat et l'autre vers le tertiaire.

CC des Deux Vallées

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Participation à des structures favorisant l'emploi et le suivi des jeunes et l'insertion sociale des publics en difficulté.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Soutien et participation financière à la mission locale.

CC du Val d'Essonne

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : étude sur la réhabilitation du bâtiment "La Marivoise" situé à Champcueil ; étude sur la ZA de l'Aunaie pour son extension ; communication économique: publication d'articles dans la presse locale, animations intercommunales thématiques, sensibilisation pour le commerce de proximité, participation annuelle au salon des entrepreneurs ; création d'une ZAC dédiée à l'activité économique (concession jusqu'en 2019) ; Développement des circuits courts alimentaires: sensibilisation aux productions locales (clip de promotion, brochures), mise en œuvre d'un LAB de plus de 50ha.

Emploi et insertion : insertion professionnelle en partenariat avec les Missions Locales pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Filière tourisme : promotion touristique d'intérêt pour le territoire, actions d'amélioration de l'hébergement touristique, actions de mise en valeur des chemins de randonnées, promotions des loisirs sur le territoire ; appuis aux projets touristiques structurants du territoire ; création et gestion d'un office du tourisme communautaire et d'antennes d'information.

Entrepreneuriat : tenue de permanences pour la création, la transmission et la reprise d'entreprise (11 permanences et 42 rendez-vous en 2016, coût total de 5000€/an) ; adhésion à la plateforme initiative Essonne ; tenue de réunions d'informations deux fois par an pour rencontrer les entreprises et les mettre en réseau ; évènements : tenue d'un speed dating parrainage entre entrepreneurs matures et jeunes entrepreneurs, "fête des entreprises" (1/2 journée), les "rendez-vous de l'emploi", "Le Concours" ; soutien au réseau Entreprendre ; Subvention financière aux commerçants de centre-bourg (5 k€/an) ; bourse des locaux ; la gestion d'hôtels ou de pépinières d'entreprises. La création d'hôtels ou de pépinières d'entreprises.

A venir : projet d'organiser une quinzaine commerciale ; mise en place d'une plateforme RH ; Renforcer les liens avec les grandes entreprises du territoire ; investir sur l'immobilier d'entreprise.

CA du Val d'Yerres Val de Seine

Intérêts communautaires et actions (2017)

Aménagement territorial : la création et la réalisation de zones d'aménagement économiques futures (Sénart Val de Seine) ; Les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques dès lors que la superficie de la zone est d'au moins 25 ha, d'un seul tenant et sans enclave (Val d'Yerres).

Développement économique : Sénart Val de Seine : les actions portant sur le maintien de l'activité économique existante, la participation à l'insertion de nouvelles entreprises artisanales, industrielles ; promouvoir l'implantation et la pérennisation du tissu économique, développer les services et le conseil aux entreprises, suivre l'évolution de la TPU ; l'organisation des animations commerciales de fin d'année. Val d'Yerres : maintenir des activités économiques et touristiques existantes et accueillir de nouvelles activités sur le territoire communautaire ; constructions de nouveaux équipements, réhabilitation, aménagements, entretien et gestion des équipements

existants ; office de tourisme communautaire ; agence de Développement Economique pour promouvoir l'implantation et la pérennisation du tissu économique, développer les services et le conseil aux entreprises, suivre l'évolution de la TPU ; actions en matière d'emploi par le biais des Points Emploi, Maisons de l'Emploi et au sein de la Mission Locale ; l'étude et la mise en œuvre de réseaux de télécommunications à haut et très haut débit.

Département des Yvelines

CC Gally Mauldre

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique local : étude sur le potentiel du tissu économique du territoire de l'intercommunalité ; maintien des commerces de proximité ; SCoT.

Entrepreneuriat : mise en place d'un annuaire électronique des entreprises ; l'acquisition, la création et la gestion de structures immobilières d'accueil des entreprises ; adhésion à la plateforme initiative Seine Yvelines pour des prêts d'honneur à taux zéro.

Filière tourisme : actions en faveur du développement des capacités d'hébergement ; actions de communication sur les activités touristiques d'intérêt communautaire pouvant être pratiquées sur le territoire de la communauté de communes.

CU Grand Paris Seine & Oise

Intérêts communautaires et actions (2017)

Filière tourisme : Gestion du parc du "peuple de l'herbe" ; étude sur la réalisation de nouveaux équipements ; étude sur la mise en réseau des écoles de musique, bibliothèques et écoles de sport.

CC de la Haute Vallée de Chevreuse

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : les actions de relais de la bourse aux locaux du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et la promotion des services rendus par les entreprises et associations du territoire communautaire.

Filière tourisme : le support des actions de communication proposées par le Parc naturel régional de la Vallée de Chevreuse, ainsi que l'installation d'une signalétique touristique.

Commerce de proximité : actions de valorisation des commerces, la promotion du commerce ambulant, la réalisation d'outils de communication pour la promotion du commerce et de l'artisanat, et l'installation d'une signalétique commerciale.

CC du Pays Houdanais

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : gestion de 6 zones d'activité ; déploiement de la fibre optique sur les zones d'activité ; droit de préemption à l'intérieur des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire.

Entrepreneuriat : évènements pour sensibiliser à des métiers thématiques: semaine de l'industrie, semaine du goût ; « L'Espace Prévôté » (hôtel d'entreprises/pépinière : 24 bureaux, 6 ateliers, 1 400m² au total) : accueil des créateurs d'entreprises et des entreprises de plus de 5 ans qui n'ont pas de locaux ; adhésion à la plateforme Initiative Seine Yvelines ; subventions versées aux commerçants de centre-bourg pour les diagnostics hygiène, sécurité et accessibilité, en partenariat avec la CCI et la CMA.

A venir : l'ouverture d'un espace de coworking et la construction de nouveaux ateliers à l'Espace Prévôté ; création d'un fonds de soutien aux entreprises matures ayant un projet lié à l'innovation et au made in France, en partenariat avec d'autres EPCI ; organisation du forum de l'emploi et de l'entreprise : réunir les acteurs de l'emploi, proposer des formations aux demandeurs d'emploi, rencontre avec des employeurs ; organisation d'une « semaine du commerce ».

CC Les Portes de l'Île-de-France

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Acquisition, réalisation, gestion, aménagement d'immobilier d'entreprise (atelier relais, pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises, espaces de co-working, espaces de télétravail...) d'intérêt communautaire ; études visant au développement économique du territoire ; soutien des activités économiques ; promotion de petites productions agricoles en vue de la création de circuits courts ; accompagnement d'actions en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : gestion et commercialisation de 2 ZA nouvellement transférées : la première est remplie, la deuxième est en cours de commercialisation et fait 11 hectares. Sont favorisées les demandes d'implantation qui créent de l'emploi, plutôt que les demandes de stockage.

Entrepreneuriat : Hôtel d'entreprises: accueil de 10 entreprises, 6 ateliers de 400m² par lot maximum et 6 bureaux) ; adhésion à la plateforme Initiative Seine Yvelines (prêt d'honneur à taux zéro) ; création d'un atelier de 1 000m² dédié à une entreprise travaillant dans la métallurgie et l'aérospatial.

CA Versailles Grand Parc

Actions (2012-2013)

Ingénierie d'étude : Réalisation d'études spécifiques sur le site de Satory (depuis 2007) et étude sur le positionnement stratégique du site (2010) ; études sur les halles et marchés, l'hébergement touristique, le commerce.

Entrepreneuriat : gestion d'un fichier des entreprises et de l'observatoire des créations/radiations des entreprises (depuis 2006) ; gestion d'une base de données des offres et demandes de locaux (depuis 2003) ; réunion pour l'accueil des nouveaux établissements sur le territoire (depuis 2004) ; adhésion de la communauté à Mov'eo (depuis 2006), avec 3 projets majeurs (depuis 2007) ; soutien à la constitution de l'association "Le Vivant et la Ville" qui regroupe les entreprises du territoire ayant une expertise dans l'ingénierie écologique appliquée à l'urbain (2010) ; soutien au dossier de candidature VeDeCoM en réponse à l'appel à un projet national.

Evènements : salons (MIPIM, SIMI, Salon de la Franchise, le MAPIC, salon des auto-entrepreneurs), forum "L'Union des Entrepreneurs", soirée des lauréats et de l'assemblée générale du réseau d'entreprises "Entreprendre en Yvelines" (2010), création du trophée des femmes chefs d'entreprise, salon des métiers d'art (depuis 2007).

Promotion économique : édition semestrielle de "Point marché" (depuis 2006) ; élaboration de 6 fiches complémentaires à la plaquette institutionnelle ; promotion des offres de locaux ; accompagnement du commerce, métiers d'art, actions d'animation issues de l'antenne Est (depuis 2007) ; lancement d'un site internet des artisans d'art (2007).

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : ciblage de 4 filières économiques à soutenir: la mobilité innovante, l'écologie urbaine, la santé et le numérique ; le développement des spécificités commerciales que sont l'artisanat d'art et les commerces multiservices dans les petites communes ; les actions collectives de niveau intercommunal visant à renforcer et à défendre le commerce local.

Entrepreneuriat : au sein de la pépinière de Versailles (inaugurée en mars 2012, 45 bureaux loués, taux de remplissage 92 %, 28 entreprises locataires et 7 entreprises seulement domiciliées), une

animation spécifique sur la sensibilisation sous forme de petits-déjeuners avec des associations subventionnées ; partenariat avec la BGE, l'association Suzanne Michaux pour accompagner les porteurs de projet dans leur recherche de financement ; animation d'un club RH, des clubs d'entreprises.

CA Rambouillet Territoires

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Animations intercommunales ; actions de développement du tourisme d'intérêt communautaire.

Intérêts et actions (2017) :

La gestion de ZA sur une surface totale de 184,4 ha de relève de l'intérêt communautaire sur le territoire de Rambouillet Territoires.

Département de Seine-Saint-Denis

EPT Est-Ensemble (T8)

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : ciblage de 4 filières économiques à soutenir : audiovisuel et numérique, l'artisanat d'art, la santé et les biotechnologies, les éco-activités ; signature d'un contrat de ville visant à développer l'activité économique dans tous les quartiers politiques de la ville.

Entrepreneuriat : mise en place d'un PACE, avec une attention particulière portée aux QPV : actions liées à la création d'entreprise ; pépinière d'entreprise à Montreuil ("l'Atrium") ; 6 incubateurs et couveuses d'entreprises.

A venir : développement et investissement dans le champ de l'immobilier d'entreprises (pépinières, incubateurs, hôtels d'entreprises).

EPT Grand Paris Grand Est (T9)

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : réalisation d'une cartographie de synthèse pour identifier le tissu économique de chaque territoire au sein de l'EPT ; animation et soutien au commerce de proximité.

Entrepreneuriat : offre de services : PACE sur le territoire de l'ex-CACM, action de conseil en partenariat avec la CCI sur le territoire ZFU ; immobilier d'entreprise : bourse de locaux, pépinière à Rosny ("Espace 22"), hôtels d'activité ; mise en réseau des entreprises ; participation annuelle au SIMI.

A venir : projet de pôle entrepreneurial prévu pour fin 2018 (surface de 743m², 25 entreprises), comprenant une offre de services intégrés en conseil et à la création et développement d'entreprise, un espace d'hébergement, un espace de coworking ; organisation d'un tiers-club d'entreprises sur tout le territoire.

EPT Plaine Commune (T6)

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Etudes, élaboration des schémas directeurs d'intérêt communautaire et mise en place d'un observatoire économique, actions de promotion et de prospection, aides à la création de petites et très petites entreprises ; actions de développement de l'emploi local en collaboration avec les villes partenaires de la charte de développement de l'Ouest de la Seine Saint Denis (coordination, harmonisation et développement des politiques d'emploi et d'insertion).

EPT Paris Terres d'Envol (T7)

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Réalisation d'études relatives à l'activité commerciale, artisanale, industrielle, touristique et tertiaire ; gestion d'une maison de l'emploi.

Département des Hauts-de-Seine

EPT Paris Ouest La Défense (T4)

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Actions d'intérêt communautaire en faveur de l'emploi.

EPT Vallée Sud-Grand Paris (T2)

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Emploi.

Département du Val-de-Marne

EPT Grand Paris Sud Est Avenir (T11)

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Favoriser la croissance de l'activité économique.

Intérêts communautaires et actions (2017)

Entrepreneuriat : 3 pépinières d'entreprise : une tournée vers l'innovation et les éco-activités (1200m², 22 lots de 28m² à 40m²), une autre ciblant la santé et les sciences du vivant (1033m², 20 lots de 20m² à 200m²), et une dernière généraliste (1937m², 30 lots de 10m² à 36m²) ; Bourse des locaux ; 1 hôtel d'entreprises ; ADIL-BGE (accueil, informations, orientation) ; Plateforme Val de Marne Initiative (prêt d'honneur à taux zéro) ; réseau Entreprendre ; l'Adie (micro-crédit).

A venir : coordination des clubs d'entreprises existants.

Développement économique : réalisation d'un diagnostic socio-économique en vue de définir une stratégie de développement économique.

EPT Grand-Orly Seine Bièvre (T12)

Intérêts communautaires et actions (2017)

Développement économique : aménagement de zones d'activité importante, avec la volonté de maintenir le tissu industriel.

Entrepreneuriat : plateforme d'initiative locale VMAPI et plateforme Essonne Initiative ; Partenariat avec l'association "Espace pour entreprendre" ; Immobilier d'entreprise avec 3 équipements structurants : La Fabrique (pépinière-hôtel d'entreprise, 3300m², 86 bureaux modulables de 10 à 70m²), le Centre de l'Entrepreneuriat (hôtel d'entreprise, 2700m², dont 500m² d'ateliers, 1600m² de bureaux, et 400m² dédiés à un centre de ressources de l'entrepreneuriat) et une pépinière-hôtel d'entreprise à Viry-Châtillon ; actions destinées au QPV : sensibilisation et information renforcées, en coopération avec la mission locale.

A venir : réflexions sur la possibilité de tendre vers un guichet unique pour l'accompagnement des entreprises ; immobilier d'entreprise : "Silver Innov" (4000m² dont 2000m² de bureaux), tourné vers la silver economy ; aménagement de ZAC structurantes et de ZAE complémentaires.

EPT ParisEstMarne&Bois (T10)

Sous-compétences au 1^{er} janvier 2017

Participation à la mission locale en lieu et place des communes ; substitution aux communes dans le dispositif FISAC d'aide au commerce ; adhésion à l'ACTEP, à Seine Amont Initiative ou tout autre organisme poursuivant les mêmes objectifs.

ⁱ Parmi les 65 EPCI, 11 ne sont pas étudiés dans ce rapport outre leurs compétences obligatoires en matière de développement économique et entrepreneuriat : Paris T1 ; CC Brie des Rivières et Châteaux; CC Cœur d'Yvelines ; CC du Pays de Coulommiers ; CC du Val Briard ; CA Cœur d'Essonne Agglomération ; CA Plaine Vallée ; CA Saint-Germain Boucles de Seine ; CA Saint-Quentin-en-Yvelines ; EPT Boucle Nord de Seine (T5) ; EPT Grand Paris Seine Ouest (T3).



L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 2 AOÛT 1960.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49